

Univerzita Karlova v Praze
Pedagogická fakulta
Katedra francouzského jazyka a literatury

La réforme de l'orthographe française de 1990

Autor: Kateřina Kaderová

Vedoucí práce: Mgr. Tomáš Klinka

Praha 2010

Prohlašuji, že jsem bakalářskou práci La réforme de l'orthographe française de 1990 vypracovala pod vedením Mgr. Tomáše Klinky samostatně na základě vlastních zjištění a za použití pramenů uvedených v seznamu.

Praha, 6. dubna 2010

.....

podpis

NÁZEV:

Reforma francouzského pravopisu z roku 1990

ABSTRAKT:

Tato bakalářská práce si klade za cíl informovat české publikum o reformě francouzského pravopisu z roku 1990 – o jejím obsahu, průběhu a současném stavu, doplněném o vývoj pravopisu. Samotná reforma je do určité míry kontroverzní, ve Francii se proti ní zvedla velká vlna odporu a do dnešního dne není všeobecně přijímána. Její obsah je přitom velmi citlivě zpracován, pravopisné změny se týkají pouze asi 800 slov běžného užívání a jednoznačně směřují k zpravidelnění francouzského pravopisu. Důvody jejího nepřijetí jsou různé, největším problémem je asi medializace, která vyvolala v lidech pocit, že někdo útočí na jejich tradice, kulturní dědictví a snaží se je obrát o krásy francouzského jazyka. Přesto se reforma postupně začíná prosazovat a tento trend bude zřejmě pokračovat.

KLÍČOVÁ SLOVA:

francouzština, reforma pravopisu, 1990, nový pravopis

TITLE:

Reform of French orthography in 1990

SUMMARY:

This Bc thesis intends to inform the Czech public about the reform of French orthography in 1990 – its contents, development and today's situation, accompanied by the history of French orthography. The reform itself is more or less controversial; a great resistance has risen against it and till today, it is not generally accepted. Though its contents are attentively prepared, only about 800 words of everyday use are concerned and it aims to regularise French orthography. There are various reasons of its rejection. The most important one is probably the influence of media which made people believe that somebody is assaulting their traditions, cultural heritage and is trying to deprive them of the beauties of the French language. Despite this, the reform is gradually thrusting forward and this tendency will hopefully continue.

KEYWORDS:

French language, reform of orthography, 1990, new orthography

Table des matières

Introduction	7
Pourquoi réformer et pourquoi maintenant ?	7
1 Le déroulement de la réforme	9
1.1 L'histoire des réformes précédentes	9
1.1.1 La création de l'Académie française	9
1.1.2 Les dictionnaires de l'Académie	10
1.1.3 L'intervention de l'État	12
1.1.4 Les années soixante-dix et quatre-vingts	13
1.2 Les évènements de 1988 à 1991	14
1.2.1 Les premiers avis concernant une réforme possible	14
1.2.2 Le début du travail	16
1.2.3 Les oppositions	16
1.2.4 La publication du Rapport	16
1.2.5 Application – oui ou non ?	17
1.3 La bataille dans Le Monde	18
1.3.1 1988	19
1.3.2 1989	19
1.3.3 1990	22
1.3.4 1991	23
1.3.5 La bataille de point de vue contemporain	24
2 Les principaux acteurs de la réforme de 1990	26
2.1 Académie française	27
2.2 Le Conseil supérieur de la langue française	28
2.3 Le groupe de travail	30
3 La description de la réforme	31
3.1 Les accents	33
3.1.1 Accent aigu	33
3.1.2 Accent grave	33
3.1.3 Accent circonflexe	34

3.1.4	Tréma	34
3.2	Les mots composés.....	34
3.3	L'accord du participe passé	35
3.4	Le pluriel de mots étrangers.....	36
3.5	Correction d'anomalies.....	36
3.6	Recommandations aux lexicographes et créateurs de mots nouveaux ..	37
3.7	Conclusion	37
4	Ce qui est resté de la réforme vingt ans après.....	39
4.1	De nouveau simplifier ?.....	39
4.2	Le point de 2005.....	40
4.2.1	Les dictionnaires	40
4.2.2	Les correcteurs informatiques	41
4.2.3	Informer le public	41
4.2.4	Les médias	42
4.3	Le point en 2010.....	43
	Conclusion.....	45
	Bibliographie.....	47
	Annexes.....	52
	Les Rectifications de l'orthographe	52

Introduction

La connaissance de la réforme de l'orthographe française de 1990, ou plus précisément dit, des *Rectifications de l'orthographe française* (titre officiel) n'est pas très bonne parmi les gens, surtout à l'étranger. Nous, les futurs enseignants du français langue étrangère, en avons entendu seulement à la fin de la deuxième année de nos études à titre informatif. C'est assez étrange que pendant douze années d'apprentissage du français commençant en 1996 (donc six ans après la publication des *Rectifications*) personne ne l'ait mentionnée. La volonté de savoir pourquoi la réforme est si négligée et quel en est l'état actuel étaient à l'origine de ce mémoire et constituent son but principal. De plus, en voulant connaître la réforme du plus près, ce mémoire est conforme aux règles des *Rectifications*.

Les matériaux tchèques à ce sujet n'existant pas, il a fallu chercher dans les sources françaises. Il y en a plus que nous pourrions espérer, la première preuve du statut particulier de cette réforme. En général, ils datent du début des années 1990. Ensuite, la réforme a été beaucoup discutée dans les journaux et les magazines où apparaissent des opinions positifs et négatifs. Plus tard, l'essor d'Internet a permis de créer plusieurs sites, qui rassemblent l'essentiel de la réforme. Pourtant, celui qui veut s'informer doit faire un effort par soi-même, car la nouvelle orthographe n'est pas encore introduite dans les manuels du FLE ni enseignée à l'école en France de façon systématique.

Pourquoi réformer et pourquoi maintenant ?

Pour la plupart des Français, l'orthographe représente quelque chose de stable à quoi on ne touche pas. Cependant, il le faut d'après Michel Masson : « parce qu'elle cause beaucoup de souci à beaucoup de gens »¹. Donc premièrement, il y a le problème d'apprentissage, les enfants (et les étrangers) doivent passer beaucoup de temps à maîtriser l'orthographe. La comparaison avec l'étranger n'est pas très favorable pour la France : « Dès l'âge de sept ou

¹ MASSON, Michel. *L'orthographe: guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6. p. 15.

huit ans, les Italiens (par exemple) connaissent tout de l'orthographe de leur langue »².

Comme nous allons montrer plus tard, le français et son orthographe ont une histoire pleine de réformes. Il faudrait poursuivre cette tendance pour augmenter le nombre de gens qui orthographient bien leur langue dont chacun d'entre eux a besoin tous les jours. La quantité des choses à apprendre a augmenté, la nécessité d'utiliser la langue écrite aussi. « Le XXI^e siècle sera celui de l'information orale et écrite, et celui qui ne la maîtrisera pas sera perdu »³. Il faudrait donc faciliter et accélérer le plus possible son acquisition. En ce qui concerne la tradition, cachée dans la langue, elle pourrait disparaître, si les prochaines générations n'étaient pas en mesure de connaître le français proprement et par conséquent, le français perdait son importance. Voilà les raisons pour lesquelles à la fin du 20^{ème} siècle, « au lieu d'adapter les gens à l'orthographe c'est peut-être l'orthographe qu'il vaudrait mieux adapter aux gens »⁴.

Pour comprendre la réforme en contexte, nous allons d'abord traiter le contexte historique de l'orthographe française, après les événements directement liés à la naissance des *Rectifications*, suivi d'un sommaire des réactions publiées dans le quotidien *Le Monde*. Puis, nous allons parler de ses responsables – l'Académie française, le Conseil supérieur de la langue française et le groupe de travail. Ensuite, nous allons présenter la réforme elle-même. Finalement, nous allons voir l'état actuel d'adoption des *Rectifications*, en accentuant la France.

² MASSON, Michel. *L'orthographe: guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6. p. 17.

³ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 2-09-190762-6. p. 10.

⁴ MASSON, Michel. *L'orthographe: guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6. p. 17.

1 Le déroulement de la réforme

La réforme de 1990 n'était pas isolée dans l'histoire de la langue française. Elle fait partie des réformes de l'Académie, puis de quelques projets échoués notamment au 20^{ème} siècle. S'orienter dans cette histoire est important pour comprendre pourquoi les *Rectifications* sont telles quelles sont. Ensuite nous allons présenter les événements des années 1988 à 1991, donc tout ce qui était directement lié avec la réforme de 1990, y compris les réactions des gens publiés dans les journaux. Toutes ces péripéties ont influencé l'adoption des *Rectifications* dans les années suivantes qui n'était pas très enthousiasmée.

1.1 L'histoire des réformes précédentes

Le mot orthographe vient du mot latin *orthographia* et des mots grecques *ortho-* et *graphie*⁵ qui signifient *écrire* et *correctement*⁶. L'écriture peut être idéographique (qui notent les mots) ou alphabétique-phonétique (qui notent les sons). Le français se situe au milieu des deux.

1.1.1 La création de l'Académie française

Comme la langue orale, l'orthographe a évolué pendant des siècles. Le besoin de fixer son usage est survenu pour la première fois au début de l'imprimerie. En conséquence, les imprimeurs possédaient longtemps un pouvoir incontestable d'imposer des règles. Plus tard, ils le partageaient avec les éditeurs et les responsables de dictionnaires. Personne ne mettait leur droit en doute, car il y avait très peu de gens qui savaient lire et écrire.

Le premier changement est venu en 1635, l'an où cardinal Richelieu a décidé de créer l'Académie française. A cette époque-là, le français était loin d'être unique. En réalité, il y avait plusieurs dialectes et variantes de langue. La tâche principale de l'Académie était de donner des règles au français et de l'unifier. Pour cela, il fallait choisir quel français suivre. L'Académie

⁵ ROBERT, Paul; JOSETTE, Rey-Debove; REY, Alain. *Le nouveau Petit Robert*. Paris : Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2008. ISBN : 978-2-84902-386-0. p. 1763.

⁶ CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris: Presses Universitaires de France, 1992. ISBN : 2-13-044905-0. p. 3.

française « s'est attachée à l'ancienne Orthographe recuë parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots »⁷. Cette déclaration sert aussi comme un exemple du changement de l'orthographe. Dès lors, c'était donc elle qui veillait sur la langue française. Pour atteindre ce but, elle publiait le dictionnaire. A chaque reprise, il y avait beaucoup de mots plus ou moins modifiés. Donc, les réformes de l'orthographe étaient assez courantes, l'orthographe évoluait de même façon que la langue orale. Pourtant, au début des années 1990, certains gens croyaient que la tentative de rectifier l'orthographe est quelque chose de nouveau, qu'on touche à un système stable et bien établi.

1.1.2 Les dictionnaires de l'Académie

Au 17^{ème} siècle, l'Académie a choisi de suivre l'ancienne orthographe « qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes »⁸. Le travail sur la première édition du dictionnaire a duré presque soixante ans, il n'a été publié qu'en 1694. En plus, les mots étaient rangés par famille et non par ordre alphabétique auquel nous sommes habitués aujourd'hui. En somme, il y a avait plein d'incohérences, d'archaïsmes et les gens ne l'ont pas respecté.

La deuxième édition en 1718 n'a pas changé grand-chose. Les mots étaient mis dans l'ordre alphabétique, mais l'écart entre l'usage et le dictionnaire a encore grandi.

Les responsables de la troisième édition (1740) du dictionnaire de l'Académie, en tête avec abbé Olivet⁹, étaient de différent avis. « Le système français de réformes se met en place : chaque édition...avancera de quelques pas,

⁷ BRUNOT. Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. tome IV (*La langue classique*). deux parties 1911 et 1924. p. 142. in ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2. p. 100.

⁸ CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris: Presses Universitaires de France, 1992. ISBN: 2-13-044905-0. p.32.

⁹ Abbé Olivet (1682-1768), « homme d'Église, grammairien et traducteur français...il est élu membre de l'Académie en 1723, il devient l'un des rédacteurs les plus actifs du *Dictionnaire* et il est le continuateur de l'*Histoire de l'Académie française* commencée par Paul Pellisson. » in *Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet*. [online]. 2004-2010. [cit. 23 Mar 2010]. Accessible de WWW : <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pierre-Joseph_Thoulier_d%27Olivet&action=history>.

sans pour cela bouleverser trop brutalement les habitudes »¹⁰. Ainsi, ils ont réformé un quart des mots mis dans le dictionnaire (soit plus de six-mille mots réformés sur l'ensemble de vingt-cinq-mille mots¹¹).

Cette tendance a continué avec la quatrième édition parue en 1762. Mais les changements n'étaient pas suffisants. Voltaire a souhaité d'en faire d'avantage. Malheureusement, à cause de sa mort et puis la Révolution, il n'y est pas arrivé. Bien que la cinquième édition soit publiée en 1798, les Académiciens au 19^{ème} siècle n'en tenaient pas compte « dans leurs décisions, ils faisaient comme si elle n'avait jamais existé »¹².

La sixième édition de 1835 a été marquée de nouveau par l'appui sur l'étymologie. L'esprit favorable à une réforme a revécu après la septième édition parue en 1878. En 1881 et 1882, les lois de Jules Ferry ont imposé la scolarité obligatoire à titre gratuit ce qui a rendu la question de l'enseignement de l'orthographe plus importante. Les propositions étaient pareilles qu'en 1989 – ils touchaient les mots composés, les doubles consonnes etc. Mais ces propositions ont connu aussi la même résistance : « *Le Figaro* et le 'parti des ducs'...se déchainent contre les réformateurs »¹³. La situation a été partiellement réglée en 1901, « un 'arrêté de tolérance' du ministre de l'Instruction publique Georges Leygues donne une liste des fautes à ne plus sanctionner aux examens et concours »¹⁴. C'était le premier cas où l'État a décidé en matière d'utilisation pratique de la langue.

La huitième édition du dictionnaire n'a pas paru qu'en 1932-35. Les modifications étaient cependant peu nombreuses. Pourtant, l'orthographe d'à peu près cinq-cents mots change alors que les *Rectifications* de 1990 en changent

¹⁰ CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992. ISBN : 2-13-044905-0. p. 36.

¹¹ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 25.

¹² CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992. ISBN : 2-13-044905-0. p. 39.

¹³ CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

¹⁴ le même

seulement trois-cents de plus d'usage courant. Et pour cela « il n'y a pas eu de guerre de religion »¹⁵. Il est assez intéressant que l'un des mots changés a été *nénufar*, modifié en *nénuphar*. Il s'agissait d'un mot souvent utilisé comme exemple d'attaque à un mot dont l'orthographe a eu une valeur historique pendant la bataille s'élevant autour de la réforme en 1990. Mais cette histoire n'a pas duré que soixante ans... L'un des raisons qui ont bloqué une réforme plus étendue a été l'attitude étonnante de l'Académie. Après trois-cents ans du soin du français « elle ne se reconnaît pas le droit de réformer l'orthographe »¹⁶. Désormais, l'État a pris l'orthographe en charge en consultant l'Académie régulièrement.

1.1.3 L'intervention de l'État

Le premier qui s'engageait en matière de la langue a été le ministre de la France d'outre mer de l'époque, François Mitterrand. Autre événement intéressant a été le rapport Beslais, premièrement apparu en 1952, qui comptait en outre sur la régularisation des pluriels des mots en *-ou* (donc plus de *bijoux*, *hiboux...*, mais *bijous*, *hibous*). Mais il « échoua avant même d'avoir été publié »¹⁷ à cause de la résistance publique présentée dans la presse. Et pourtant, il voudrait faire une réforme d'une telle manière qu'on « dise d'un texte écrit dans la nouvelle orthographe 'Rien n'a changé.', puis 'Tiens, je l'aurais écrit ainsi.' »¹⁸. Il a revécu en 1961 dans le but d'une « simplification éventuelle portant sur dix points »¹⁹, en outre le pluriel des mots composés et l'usage du trait d'union. Georges Pompidou a rejeté ce rapport et mis en place le Haut comité pour la langue française. L'autre tentative a voulu simplifier le français en classant les exceptions dans des sous-systèmes. « Le Conseil international de la

¹⁵ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN: 2-8011-0976-2. p. 25.

¹⁶ CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

¹⁷ CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992. ISBN : 2-13-044905-0. p. 83.

¹⁸ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 63.

¹⁹ CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

langue française, une organisation non-gouvernementale qui comprend des francophones de tous pays »²⁰ en a été chargé. En 1973, il y a eu une réunion qui a défini les principes d'une réforme prochaine ; « une réforme assez énergique et assez étendue pour supprimer les incohérences et assez sage pour ne pas bousculer inutilement les habitudes graphiques ou visuelles de l'adulte instruit »²¹. Deux ans après, l'Académie a consenti à quelques modifications publiées dans le rapport Rocard.

1.1.4 Les années soixante-dix et quatre-vingts

En 1977, « un nouvel arrêté de tolérance du ministre de l'Éducation nationale, René Haby, apparaît »²². Il tolère l'omission du trait d'union ou de l'accent circonflexe, mais il n'a pas de valeur juridique et par conséquent ne sert qu'aux concours du ministère de l'Éducation.

Dès 1983, AIROE (Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et les systèmes d'écriture) a songé de nouveau à une possible réforme. Il a défini les domaines qui mériteraient un changement, leur projet a été finalement accepté en 1989 comme la base des *Rectifications*.

En 1984, le Commissariat général de la langue française a été créé, en tête avec Philippe de Saint-Robert.

A la fin des années quatre-vingts, il a été prouvé que le niveau des enfants n'était pas pire qu'avant à l'aide d'une « expérience nationale, menée avec des élèves de 10 et 15 ans soumis à la même dictée d'un texte de Fénelon que les écoliers entre 1873 et 1877, qui montre qu'ils font moins de fautes »²³.

En 1987, l'Académie a abandonné les modifications du rapport Rocard en prétendant qu'elles n'étaient pas utilisées par le public. D'après André Goosse elle « aurait dû, comme elle avait fait dans les éditions précédentes, les appliquer

²⁰ CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

²¹ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 66.

²² CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

²³ le même

dans la neuvième édition de son dictionnaire, sans le crier sur les toits »²⁴. De cette façon, les gens ne les auraient pas remarqués et puis ils les auraient acceptés sans problèmes. Il s'agissait alors de plus de cinquante ans que l'écriture française a cessé de développer officiellement, plus de cent cinquante ans de modifications mineures.

1.2 Les évènements de 1988 à 1991

Le nouveau essaie d'une réforme a duré à peu près quatre ans et les résultats étaient pleins de contradictions. Tous les évènements étaient marqués d'une grande discussion publique assez émotive. Les réformateurs devaient avoir déjà suffisamment d'expérience pour être capable de définir l'étendu et le contenu d'une réforme acceptable pour tout le monde, pourtant ils n'ont pas gagné entièrement. L'acharnement des Français dès qu'on touche à leur langue sacrée est trop grande, voire insurmontable. Mais pour l'instant, nous allons conserver l'attitude descriptive et l'ordre chronologique dans ce texte.

1.2.1 Les premiers avis concernant une réforme possible

En 1988, la revue *l'École libératrice* a publié les résultats d'une enquête réalisée parmi les instituteurs. « Sur 1 150 réponses, 1 035 sont favorables à une simplification »²⁵. Le Syndicat national des instituteurs (SNI-PEGC) déclare que « que la majorité des problèmes scolaires est due à des difficultés orthographiques »²⁶. Mais le ministre de l'Éducation nationale « n'entendait pas substituer une logique artificiellement imposée à une tradition fût-elle illogique »²⁷.

Pourtant, l'attitude favorable à une réforme était poursuivie en 1989, l'an symbolique, qui a signifié pour certains « l'occasion de commémorer à leur

²⁴ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 20.

²⁵ ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2. p. 113.

²⁶ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 18.

²⁷ M. Jospin opposé à une réforme d'orthographe. *Le Monde*, 17 Déc 1988, p. 13. ISSN : news-19881217-LM-86505.

manière la Révolution de 1789 en s'attaquant à une vieille Bastille »²⁸. Cette Bastille moderne représentait la langue française, en particulier son orthographe. D'autre point de vue, il s'agissait d'une suite logique des événements des derniers cent ans.

« Dans *Le Monde* un appel pour moderniser l'écriture du français est signé par dix linguistes »²⁹. Ils ont expliqué pourquoi il y avait besoin de réformer l'orthographe française, « on risque de souffrir d'avoir cessé de la moderniser »³⁰. Comme nous l'avons déjà vu, le français avait son histoire pleine de réformes plus ou moins importantes. Si nous prenions l'exemple à l'étranger, nous verrions bien qu'ils ont modifié leur orthographe au 20^{ème} siècle – « l'Allemagne (1900-1920), la Russie (1917), les Pays-Bas (1936-1970), le Portugal et le Brésil (encore tout récemment) »³¹. En Allemagne, il y a eu même une réforme très récente, en 1998-2005. La majorité des pays a soin de leur orthographe, pourquoi pas la France ?

L'enseignement de l'orthographe a été laborieux depuis le début, mais il est devenu encore plus lourd à cause de l'obligation de conduire 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. Il n'est pas sûr qu'un nombre aussi élevé de gens puisse apprendre à orthographier correctement. De plus, les Français souffrent de la domination de l'anglais à l'échelle mondiale. Ils dépensent beaucoup d'argent au soutien du français et de la culture française à l'étranger. Mais l'apprentissage du français « par le déclin d'une norme désuète, ne risque-t-il pas de décourager nos partenaires européens ? »³². Une langue doit être accessible à tout le monde, être parlée tout comme écrite afin de vivre et ne pas disparaître. Voilà les raisons qui soutiennent l'*Appel des linguistes sur l'orthographe*.

²⁸ VIGNER, Gérard. Image de la langue: l'orthographe. *Le Français dans le monde*, Mai-Jui 1990, n° 233, p. 53.

²⁹ CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 28.

³⁰ Un appel de linguistes sur l'orthographe : Moderniser l'écriture du français. *Le Monde*, 07 Fév 1989. ISSN : news-19890207-LM-92820.

³¹ le même

³² le même

1.2.2 Le début du travail

Ensuite trois groupes ont partagé le travail et ont essayé de proposer les changements. Le Premier ministre Michel Rocard a proposé cinq points d'ajustement au Conseil supérieur de la langue française qu'il a créé. Une commission pour l'orthographe, groupe de travail, a été établie et présidée par M. Maurice Druon. Par contre, l'Académie se prononce contre une simplification par décret.

1.2.3 Les oppositions

En été « deux livres ont fait grand bruit »³³ : *Que vive l'orthographe* et *Les Délires de l'orthographe*. Sur la couverture de *Que vive l'orthographe* « le *th* et le *ph* ont été rayés en rouge, et remplacés par un *t* et un *f*. En dépit de cette menue de provocation ... l'ouvrage est très modéré »³⁴ Mais les journaux se sont sentis attaqués et ont déclenché une campagne contre la réforme elle-même. Heureusement, ils se sont calmés et ensuite, une attitude plus favorable a été mise en place. Pourtant les arguments présentés dans les journaux sont assez intéressants (voir le chapitre suivant).

1.2.4 La publication du Rapport

Les travaux ont continué quand même et le 19 juin, M. Maurice Druon a présenté le Rapport à l'Académie qui l'a approuvé à l'unanimité. Toutefois, « les académiciens ont proposé des amendements, dont le rapport final a tenu compte »³⁵. Les remaniements ont duré de juin à décembre où « le Rapport sur les *Rectifications de l'orthographe française* parait au *Journal officiel* (Documents administratifs, 6-12-1990) »³⁶. Désormais, les deux graphies sont acceptables, l'ancienne comme la nouvelle, bien que la nouvelle soit recommandée. Le Premier ministre Michel Rocard a déclaré que les documents

³³ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 19.

³⁴ ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2. p. 115.

³⁵ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 20.

³⁶ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 20.

officiels seraient écrits d'après les nouvelles règles : « donnant l'exemple, le Gouvernement suivra vos recommandations dans les textes dont il est l'auteur »³⁷. Aussi les responsables des dictionnaires ont voulu « introduire les nouvelles formes (sans exclure nécessairement les anciennes) dans les prochaines éditions »³⁸. Malheureusement, les nouvelles graphies ne sont pas introduites entièrement p.e. dans le dictionnaire *Petit Robert*, édition 2009³⁹.

1.2.5 Application – oui ou non ?

L'opinion publique semblait être d'accord avec les travaux et leurs résultats jusqu'à la publication du Rapport. Puis, tout a changé et les *Rectifications* ont subi de multiples attaques dont l'un des membres du groupe de travail, André Goosse était fort surpris : « Je ne m'imaginai pas que d'autres trouvent dans la complication même une des beautés du français ... qu'ils entendent préserver, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les générations futures »⁴⁰. A la suite, l'Académie s'est réunie de nouveau le 17 janvier 1991 et a reculé en disant que les *Rectifications* n'étaient pas impératives. Le Rapport « devrait être reproduit dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, destiné à tous les enseignants de France »⁴¹ ce qui n'a pas été réalisé.

Les *Rectifications* finales semblent insuffisantes aux réformateurs. « Ils disent que le Conseil a accouché d'une réformette, encore affaiblie par les exceptions »⁴². Il y a seulement environ huit-cents mots d'usage quotidien concernés. Mais les critiques commentent les réformateurs en tout cas, « s'ils sont fréquents, on perturbe le Français moyen ; s'ils sont rares, le Conseil supérieur s'occupe de vétilles »⁴³. Il est clair qu'il faudra beaucoup de temps pour

³⁷ Conseil supérieur de la langue française. *Les Rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 6.

³⁸ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 31.

³⁹ ROBERT, Paul; JOSETTE, Rey-Debove; REY, Alain. *Le nouveau Petit Robert*. Paris : Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2008. ISBN : 978-2-84902-386-0.

⁴⁰ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 27.

⁴¹ le même, p. 30.

⁴² le même. p. 23.

⁴³ le même, p. 26.

entrer les nouvelles règles dans l'usage, à peu près une génération. Comme « il y a dans tout usager du français un conservateur qui sommeille. »⁴⁴. C'est pourquoi l'ancienne graphie reste acceptable. Le processus dans l'histoire était suivant : premièrement, les nouvelles graphies étaient en deuxième place dans les dictionnaires, puis en première place et enfin, elles sont devenues les seules utilisées.

Auparavant, l'Académie a décidé seule de l'avenir du français même s'il y avait d'autres nations parlant français. Ce n'est plus vrai, car les étrangers francophones sont représentés parmi les membres du Conseil supérieur de la langue française. Aussi Afrique y a son représentant tout comme à l'Académie. Le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique ont donné leurs avis qui ont été pris en compte. En général, ils ont une attitude plus favorable envers les *Rectifications*. Au Québec, ils ont préparé le plan comment apprendre les gens à utiliser la nouvelle orthographe – *Projet d'avis sur les Rectifications orthographiques*. A moins que la France recule... Et la France a reculé, donc tout effort était en vain.

1.3 La bataille dans Le Monde

Les Français sont très acharnés à leur langue. Ils l'ont déjà montré à plusieurs reprises depuis la dernière édition réformatrice du dictionnaire de l'Académie en 1878. Leurs protestations, présentées publiquement surtout dans les journaux, ont enterré les tentatives de réformer l'orthographe française pendant tout le dernier siècle. Les gens ont aussi exprimé leurs avis sur les *Rectifications* de 1991. Heureusement, il y avait aussi des avis positifs, qui ont supportés la réforme. Nous allons examiner les articles parus dans *Le Monde* depuis 1988 à 1991.

⁴⁴ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 30.

1.3.1 1988

L'un des premiers articles au sujet d'une prochaine réforme⁴⁵ nous informe sur des résultats d'enquête réalisée parmi les instituteurs qui souhaitaient une réforme mesurée qui simplifierait l'usage du français.

1.3.2 1989

Au début de l'année 1989, un article supportant la réforme, *Les orthographes*⁴⁶, a été publié. Il rappelle que la connaissance de l'orthographe est un critère essentiel du choix, des fois même plus important que les autres qualités du texte – par exemple son contenu. Ensuite, l'article suggère qu'il serait mieux d'utiliser le temps nécessaire pour apprendre l'orthographe à l'école pour l'apprentissage des choses plus pratiques.

En février, Louis Raillon a proposé une autre solution – pour apprendre l'orthographe, il ne faut pas l'enseigner. Il pense que la langue écrite peut s'apprendre de la même façon que la langue orale, donc tout naturellement, sans intervention des règles. Selon lui, la dictée, si souvent utilisée dans les cours du français, met les enfants dans une situation d'examen, en conséquence, ils font plus de fautes, y compris des fautes qu'ils ne feraient jamais ailleurs. Raillon a aussi désigné une méthode de travail valable pour l'apprentissage de l'orthographe et en même temps pas si contraignante que l'enseignement actuel. Elle s'appelle méthode de travail libre est son auteur est Roger Cousinet⁴⁷. La méthode constitue en travail libre des groupes d'enfants qui observent la réalité de tous les jours et en rédigent une fiche récapitulative. Le professeur la corrige en trois étapes successives – d'abord, il avertit le groupe qu'il y a des mots en mauvaise orthographe, ensuite il les leur montre et enfin il les corrige sans

⁴⁵ Les instituteurs pour une "réforme modérée" de l'orthographe. *Le Monde*, 30 Nov 1988, p. 12. ISSN : news-19881130-LM-84346.

⁴⁶ FOLTZ, François. Les orthographes. *Le Monde*, 05 Jan 1989, p. 2. ISSN : news-19890105-LM-88716.

⁴⁷ « Roger Cousinet (1881-1973) a été inspecteur primaire, puis professeur de pédagogie à la Sorbonne de 1944 à 1957. Sa méthode de travail libre par groupes lui a valu, très tôt, une renommée internationale. » in RAILLON, Louis. Moderniser l'orthographe? La solution : ne pas l' « enseigner ». *Le Monde*, 08 Fév 1989, p. 2. ISSN : news-19890208-LM-92882.

donner aucune explication. De cette façon, les enfants apprennent l'orthographe en l'utilisant. Cette méthode a subi des expériences qui ont prouvées son efficacité, « la moyenne des fautes passant par exemple, dans un cours élémentaire, de 9,04 % en octobre à 3,8 % en juillet »⁴⁸. Pourtant, elle n'a pas été adoptée à grande échelle, probablement à cause de l'appui trop fort sur tradition dans l'éducation.

L'article de Bernard Philippe du 1^{er} aout a commenté la parution du livre *Que vive orthographe !* Ses auteurs (Jacques Leconte, Philippe Cibois) ont proposé de réformer l'orthographe ; « sans l'appauvrir, la rendre plus accessible au plus grand nombre »⁴⁹.

Un mois plus tard, un article assez complexe, qui traite la question de plusieurs points de vue, a été publié⁵⁰. D'abord, il rappelle que la langue française est compliquée pour la plupart de ses usagers, mais en même temps « cette complexité fait partie du 'génie' du français »⁵¹ pour eux. En ce qui concerne l'enseignement de l'orthographe, Colignon se pose la question pourquoi les élèves ou bien les professeurs devraient être moins capable qu'auparavant. A l'étranger, le français a sans doute perdu l'importance, mais probablement pas seulement à cause de l'orthographe trop complexe, aussi les pouvoirs publiques y ont joué leur rôle.

Un autre article de Bernard Philippe, *Dépoussiérer l'orthographe*⁵², nous invite à réfléchir sur des points favorables à la réforme, mais aussi sur des points faibles. L'orthographe a beaucoup changé pendant des siècles et en ce qui concerne la compréhensibilité des classiques (qui la réforme, d'après l'Académie, rendrait incompréhensibles pour ceux qui ne connaîtraient pas les

⁴⁸ RAILLON, Louis. Moderniser l'orthographe? La solution : ne pas l' « enseigner ». *Le Monde*, 08 Fév 1989, p. 2. ISSN : news-19890208-LM-92882.

⁴⁹ BERNARD, Philippe. Des propositions pour une réforme de l'orthographe : Adieu ! choux, bijoux, cailloux... *Le Monde*, 01 Aou 1989, p. 24. ISSN : news-19890801-LM-115161.

⁵⁰ COLIGNON, Jean Pierre. L'orthographe, la langue et le pays. *Le Monde*, 02 Sep 1989, p. 2. ISSN : news-19890908-LM-119055.

⁵¹ le même

⁵² BERNARD, Philippe. Dépoussiérer l'orthographe. *Le Monde*, 14 Sep 1989, p. 13. ISSN : news-19890914-LM-119807.

mots rectifiés, voir ci-dessous), il nous informe que par exemple « l'original du *Cid*, de Corneille, est à peu près incompréhensible aujourd'hui tant l'orthographe a été 'retravaillée' depuis lors »⁵³. Par contre, il y a d'autres raisons plus convaincantes contre la modernisation de l'orthographe, telles que le désir de préserver le patrimoine et l'histoire du peuple français qui est empreinte dans la langue.

Le 22 septembre, il y a eu un article parlant en détail de l'histoire de l'orthographe⁵⁴. Antoine Gerard évoque quelques dates importants (ici déjà vu au début du chapitre) et y conclut que « l'orthographe n'est après tout qu'un vêtement. Or c'est aujourd'hui le corps même de la langue – son vocabulaire et sa syntaxe – qui est en danger croissant d'appauvrissement et de dissolution »⁵⁵.

L'article de 23 octobre⁵⁶ rappelle que la prononciation n'est pas unifiée ce qui complique l'apprentissage. Par conséquent, il vaudrait mieux d'abord s'appuyer sur elle et éviter des fautes, surtout dans les médias, qui sont malheureusement très fréquentes.

Le 26 octobre, M. Rocard, qui était auparavant contre une véritable réforme, s'est prononcé pour « donner une forme unique aux mots à orthographe flottante et établir des règles pour les mots à venir »⁵⁷.

Un mois plus tard, l'Académie française a exprimé son avis publiquement pour la première fois. Elle était contre une simplification par décret parce qu'elle craignait qu'ainsi on crée « deux publics : un public ayant appris le français avant la réforme, et apte en conséquence à lire et à assimiler notre héritage culturel (...)

⁵³ BERNARD, Philippe. Dépoussiérer l'orthographe. *Le Monde*, 14 Sep 1989, p. 13. ISSN : news-19890914-LM-119807.

⁵⁴ GERALD, Antoine. L'orthographe? Et si l'on parlait d'histoire... *Le Monde*, 22 Sep 1989, p. 2. ISSN : news-19890922-LM-120693.

⁵⁵ le même

⁵⁶ LAUREILLARD, Germain. De l'abus à l'usage. *Le Monde*, 23 Oct 1989, p. 30. ISSN : news-19891023-LM-125215.

⁵⁷ La réforme de l'orthographe M. Rocard favorable à des "rectifications utiles". *Le Monde*. Paris, 26 Oct 1989, p. 14. ISSN : news-19891026-LM-125554.

et un autre public, qui n'aurait pas accès à ce qui s'est écrit et publié avant 1989 »⁵⁸.

En fin d'année, la première réunion pour rectifier l'orthographe a eu lieu. L'objectif d'une telle réforme était assez clair – « comment faire pour qu'un enfant apprenant l'orthographe ne se heurte pas à des incohérences, à des incertitudes ou à des contradictions ? »⁵⁹

1.3.3 1990

Dans la première moitié de 1990, les journaux se sont calmés et ne commentaient plus autant la réforme alors que le travail sur elle était le plus laborieux. En juin, après la présentation du projet de réforme devant l'Académie qui l'a approuvé, M. Rocard a promis que la nouvelle orthographe « devrait être enseignée dès la rentrée 1991 »⁶⁰. Le membre du Conseil supérieur, Bernard Pivot, a constaté au sujet de ce projet que « les puristes vont hurler, les enfants et les étrangers seront contents »⁶¹.

Ensuite, le ministre de la francophonie a rappelé que « l'Académie française avait changé la graphie d'un mot sur quatre dans son dictionnaire de 1740 »⁶², la dernière réforme ne représentait donc que des changements minuscules.

Les créateurs de la réforme ont été aussi accusés de ne pas consulter les professeurs. Gilbert Caillat croyait qu'ils n'auraient pas aimé surtout la suppression des accents. D'après lui, « l'accent, c'est le relief, le détail artistique

⁵⁸ L'Académie française se prononce contre une simplification "par décret" de l'orthographe. *Le Monde*, 27 Nov 1989, p. 7. ISSN : news-19891127-LM-129906.

⁵⁹ Première réunion du groupe d'experts pour la réforme de l'orthographe. *Le Monde*, 15 Déc 1989, p. 14. ISSN : news-19891215-LM-132451.

⁶⁰ BERNARD, Philippe. M. Rocard approuve le Conseil supérieur de la langue française L'orthographe "rectifiée" devrait être enseignée dès la rentrée 1991. *Le Monde*, 21 Jui 1989, p. 10. ISSN : news-19900621-LM-155986.

⁶¹ le même

⁶² M. Alain Décaux défend la nouvelle orthographe. *Le Monde*. Paris, 9 Jul 1990, p. 7. ISSN : news-19900709-LM-158092.

et le stigmatisme de l'Histoire. Le supprimer, c'est rendre les mots plus tristes, et la tristesse ne convient pas à la pédagogie »⁶³.

Par contre, Charles Muller s'est battu pour la réforme⁶⁴. L'un des arguments souvent utilisé contre celle-ci était la conviction qu'elle pourrait bousculer les coutumes des lecteurs. Mais Muller a montré sur l'exemple de la fable *Corbeau et renard* qu'il y avait plus de cinquante mots rajustés ce que personne n'avait jamais critiqué. Au contraire, la réforme de 1990 y changerait seulement deux mots, en plus ils deviendraient les mêmes comme dans l'original, et pourtant beaucoup de gens s'opposaient vivement à cette réforme.

Peu après la publication du Rapport définitif, le 20 décembre, les écrivains ont déclaré leur réprobation envers les *Rectifications*⁶⁵. A la fin de l'année, le nombre des opposants a crû, y compris les membres de l'Académie. « Des partisans du statu quo orthographique viennent ainsi de se rassembler dans le Comité Robespierre »⁶⁶.

1.3.4 1991

Au début de janvier 1991, la réforme se trouvait sur un point mort. Tout le monde attendait la décision définitive de l'Académie. Suite au mouvement discordant décrit ci-dessus, elle n'était pas sûre comment continuer. Lors de sa réunion de 17 janvier, elle a fait seulement une proposition du « gel de la réforme pendant trois ou cinq ans, et du refus de la publication d'une circulaire d'application dans l'éducation nationale »⁶⁷, le seul document avec la valeur juridique. La décision définitive est arrivée le 17 janvier. L'Académie a résolu de ne pas faire la réforme d'une manière impérative, elle utilisera désormais le mot

⁶³ CAILLAT, Gilbert. Si l'on avait demandé aux profs leur avis. *Le Monde*, 05 Déc 1989, p. 2. ISSN : news-19900905-LM-164013.

⁶⁴ MULLER, Charles. Orthographe – le vêtement de la langue. *Le Monde*, 18 Oct 1990, p. 2. ISSN : news-19901018-LM-169474.

⁶⁵ REROLLE, Raphael. Des écrivains refusent la réforme Les maquis de l'orthographe. *Le Monde*, 20 Déc 1989, p. 14. ISSN : news-19901220-LM-178129.

⁶⁶ GARIN, Christine. La réforme de l'orthographe, le flottement des nénufars. *Le Monde*, 25 Déc 1990, p. 8. ISSN : news-19901225-LM-178651.

⁶⁷ BERNARD, Philippe. Le débat à l'Académie française La nouvelle orthographe ferait l'objet d'une "période probatoire" de trois à cinq ans. *Le Monde*, 12 Jan 1991, p. 9. ISSN : news-19910112-LM-180586.

recommandations ou lieu de *réforme* ou *rectifications*. « Elle se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus »⁶⁸, certes, les deux graphies seront respectées.

Pour conclure cette bataille, perdue par les réformateurs dans les journaux, quelques chiffres : « selon une estimation officielle récente, environ 800 mots ont fait l'objet d'une proposition de modification et 400 mots voyaient leur usage fixé. La réforme de l'accent circonflexe sur le i et le u ne modifie, en réalité, que 151 mots, le pluriel des mots composés environ 500, la suppression du trait d'union, une centaine »⁶⁹.

1.3.5 La bataille de point du vue contemporain

Comme exemple, nous avons vu dans les chapitres précédents certains articles publiés dans *Le Monde* au sujet de la réforme de l'orthographe de 1990. Les Français aiment bien exprimer leur avis publiquement dans tous les domaines qui les concernent. Les journaux sont un média assez pratique pour ce but parce que les articles sont conservés jusqu'à aujourd'hui ce qui nous permet de les analyser avec un recul de vingt ans.

Les voix pour la réforme s'appuient en général sur la difficulté de l'orthographe française, son développement et celui des langues étrangères et enfin l'étendue modérée des *Rectifications*.

La difficulté pose un problème d'abord aux enfants qui risquent un échec scolaire s'ils n'apprennent pas à maîtriser l'orthographe à temps. En conséquence, les adultes peuvent être tracassés parce que la connaissance de l'orthographe est un critère de sélection et aussi une marque de bonne éducation. Le troisième groupe touché par cette complexité, ce sont les étrangers. Ils peuvent être dissuadés, bien que l'orthographe ne soit pas la seule difficulté du français qui les effraie.

⁶⁸ BERNARD, Philippe. Tout en maintenant ses propositions l'Académie française ne veut pas imposer la réforme de l'orthographe. *Le Monde*, 19 Jan 1991, p. 18. ISSN : news-19910119-LM-181536.

⁶⁹ GARIN, Christine. Les modifications tolérées. *Le Monde*, 19 Jan 1991, p. 18. ISSN : news-19910119-LM-181555.

Chaque langue se développe ce qui est tout à fait normal. Il ne faut pas faire des obstacles à cette évolution si nous voulons que la langue serve aux gens d'une manière satisfaisante, qu'elle soit parlée et écrite par tout le monde et sans fautes.

Finalement, les autorités ont tiré la leçon des tentatives précédentes, qui ont échouées, et par conséquent, ils ont proposé un projet adéquat qui a changé ce qui était le plus indispensable, mais qui n'a pas modifié des choses superflues.

Les opinions contre la réforme sont souvent assez émotionnelles et peu réalistes. Les Français souhaitent fréquemment conserver le patrimoine et l'histoire cachés dans la langue. Alors que ce qu'ils croient être histoire, sont quelquefois seulement des fautes des Académiciens d'autrefois ou des changements assez récents.

D'autre argument mentionné est plus solide. Les difficultés que les gens éprouvent avec l'orthographe pourraient être supprimées si l'on changeait la pédagogie. En tout cas, la pédagogie, pas seulement de l'orthographe, mériterait un regard plus attentif.

Pour conclure, les articles dans *Le Monde* sont un témoignage d'une période mouvementée. Leurs auteurs les ont certainement écrits en croyant qu'ils avaient raison et que leur contribution était nécessaire pour la future du français. Les inexactitudes ont été causées pour la plupart par un manque des informations. Les gens souvent craignaient une grande réforme de tout le système graphique ce qui évidemment n'était pas le cas.

2 Les principaux acteurs de la réforme de 1990

Nous allons maintenant voir en détail les principaux acteurs de la réforme de 1990 qui ont été déjà mentionnés dans le chapitre précédent. Le premier d'entre eux était l'Académie française. Elle s'occupait des réformes précédentes, mais son rôle était contesté bien qu'elle ait accompli sa tâche consciencieusement. Puis, c'était le Conseil supérieur de la langue française, créé dans le but d'exercer la réforme. Le plus petit équipe par la taille et en même temps le plus laborieux était le groupe de travail mis en place par le Conseil supérieur parce que c'étaient ses membres qui ont préparés le contenu de la réforme.

L'orthographe française appartient à tout le monde parce que tout le monde l'utilise. Dans l'histoire, il y avait moins de gens qui savaient écrire qu'aujourd'hui, donc c'était plus facile de s'en occuper. Maintenant, presque chacun sait lire et écrire, l'orthographe est en effet enseignée à l'école. Son usage évolue, on n'écrit plus de la même façon que quelques siècles auparavant, comme le montre l'exemple suivant :

*« Une Grenoïille vid un Bœuf,
Qui luy sembla de belle taille.
Elle qui n'estoit pas grosse en
tout comme un œuf [...] »*
Édition originale des *Fables* de
La Fontaine (XVII^e siècle)

*Une grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle, qui n'étoit pas grosse en
tout comme un œuf [...] »*
Édition des *Fables* de
La Fontaine de 1802

*Une grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle, qui n'était pas grosse en
tout comme un œuf [...] »*
Orthographe d'aujourd'hui »⁷⁰

⁷⁰ *La nouvelle orthographe et l'enseignement*. [pdf]. RENOUVO, 2009. [cit. 21 Mar 2010]. Accessible d e WWW : <<http://www.renouvo.org/enseignement.pdf>>. p. 2.

2.1 Académie française

L'Académie française est l'un des principaux acteurs de la réforme de l'orthographe de 1990. Son avis est décisif, car « aucune autre autorité n'a jamais cherché à légiférer en matière d'orthographe, on peut donc effectivement dire que dans ce domaine personne ne décide, mais que l'on s'incline lorsque l'Académie a parlé »⁷¹.

L'Académie française doit sa fondation au cardinal Richelieu qui l'a créée en 1635⁷². A l'origine, il y avait cinq figures importantes : Valentin Conrart (poète, romancier), Jean Chapelain (conseiller de Louis XIII), Le Sieur Vaugelas (grammairien), Pierre Séguier (homme politique) et Olivier Patru (avocat)⁷³. Au cours de son existence, citons encore d'autres membres élus : Pierre Corneille, Jean-Baptiste Colbert, Charles Perrault et Jean de la Fontaine. Les membres de l'Académie française sont en outre des écrivains, des poètes, des romanciers ou bien des linguistes. Elle a toute une galerie de personnages dits « immortels », qui ont travaillé au sein de l'Académie au cours des siècles.

« Le rôle de l'Académie française est double : veiller sur la langue française et accomplir des actes de mécénat »⁷⁴. Depuis le début de son existence, elle a garanti le bon usage de la langue française. Premièrement, il s'agissait d'unifier le français, car au 17^{ème} siècle chacun avait son point de vue sur ce qui était correct. Pour atteindre ce but, l'Académie a décidé de faire un dictionnaire dont aujourd'hui la neuvième édition, qui prend en compte l'orthographe rectifiée de 1990, est en cours de publication.

⁷¹ MASSON, Michel. *L'orthographe : guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6. p. 78.

⁷² « Richelieu ... était alors, depuis 1624, principal ministre de Louis XIII » in ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2. p. 99.

⁷³ *Académie française*. [online]. [cit. 2 Avr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.academie-francaise.fr/index.html>>.

⁷⁴ le même

La préparation de la première édition, jusqu'à l'impression, a duré presque cinquante ans – de 1635 à 1694⁷⁵. Et depuis, l'orthographe a été l'une de ses préoccupations principales : « Il témoigne d'un souci de compromis entre 'l'ancienne orthographe', influencée par l'étymologie, et l'orthographe fondée sur la prononciation, que prônent les réformateurs de ce temps »⁷⁶. Maintenant, l'Académie tâche de garder la pureté de la langue française. Et puis, elle agit comme un mécène. Chaque an, elle accorde plus de soixante prix littéraires, entre autres le grand prix de la Francophonie⁷⁷. « L'Académie attribue aussi des subventions à des sociétés littéraires ou savantes, des œuvres de bienfaisance, des aides à des familles nombreuses, aux veuves, aux personnes défavorisées ou qui se sont distinguées par l'accomplissement d'actes de dévouement ainsi qu'un certain nombre de bourses »⁷⁸.

2.2 Le Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a rectifié la réforme de l'orthographe en 1990. C'est le Premier ministre qui est en tête du Conseil. Le Conseil tente d'entretenir la langue française, son usage en France et aussi à l'étranger, il s'occupe également des langues étrangères. Il est chargé des tâches qui lui ont été données par le Premier ministre ou les ministres de l'éducation nationale et de la francophonie⁷⁹. A part le Premier ministre, il y a les membres de droit – le ministre de la Culture et de la Communication, le ministre de l'Éducation nationale, le ministre de la Francophonie, les Secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences et le président de la Commission générale de terminologie et de néologie. Ensuite il y a vingt-deux personnalités élues. Le Conseil fait partie de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du Ministère de la Culture et de la

⁷⁵ *Académie française*. [online]. [cit. 2 Avr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.academie-francaise.fr/index.html>>.

⁷⁶ le même

⁷⁷ le même

⁷⁸ le même

⁷⁹ *Le Conseil supérieur de la langue française*. [online]. Ministère de la culture et de la communication, 2009. [cit. 02 Apr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/csif-accueil.html>>.

Communication⁸⁰. Le rapport sur les rectifications de l'orthographe a été présenté au Conseil supérieur de la langue française par le président du groupe qui a travaillé sur cette réforme, M. Maurice Druon, à ce moment-là le Secrétaire perpétuel de l'Académie française⁸¹.

Les membres du Conseil supérieurs sont des personnalités remarquables et avec des expériences bien différentes. « En voici la liste : Pierre Aigrain, physicien, ancien secrétaire d'État chargé de la recherche ; Erik Arnoult-Orsenna, homme de lettres ; Jean-Louis Beffa, président-directeur général de Saint-Gobain, Tahar Ben Jelloun, écrivain ; Jean-Claude Chevalier, linguiste ; Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur* ; Georges Duby, historien ; Pierre Encrevé, linguiste ; Michèle Gendreau-Massaloux, recteur de l'Académie de Paris ; Jean-Luc Godard, cinéaste ; André Goosse, philologue ; Roger Gouze, délégué général de l'Alliance française ; Maurice Gross, linguiste ; Claude Hagège, linguiste ; Anne Hébert, écrivain ; Dominique Jamet, président de la Bibliothèque de France ; Jérôme Lindon, éditeur ; Francis Lorentz, président-directeur général du group Bull ; Jean Maheu, président-directeur général de Radio-France ; Luc Montagnier, professeur à l'Institut Pasteur ; Pierre Perret, compositeur de chansons ; Bernard Pivot, journaliste ; Bernard Quemada, linguiste »⁸². On voit bien que les professions sont diverses, donc les résultats devraient être bien considérés.

Bien que le Premier ministre préside le Conseil supérieur de la langue, il « n'intervient en matière de langue pas plus qu'en matière d'orthographe : il s'en remet à l'Académie française »⁸³.

⁸⁰ *Le Conseil supérieur de la langue française*. [online]. Ministère de la culture et de la communication, 2009. [cit. 02 Apr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/dgllf/politique-langue/cslf-accueil.html>>.

⁸¹ Le Conseil supérieur de la langue française. *Les Rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773.

⁸² GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 21-22.

⁸³ MASSON, Michel. *L'orthographe: guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6. p. 81.

2.3 Le groupe de travail

Le Conseil supérieur n'est certainement pas en mesure de faire la réforme tout seul. Entre autres, il y a trop de personnes pour gérer une discussion raisonnable et effective. Pour atteindre le but d'une réforme modérée, il met en place un groupe de travail dont neuf experts : « linguistes Bernard Cerquiglini, Nina Catach, André Martinet, Charles Muller, André Goosse ; des responsables des dictionnaires Robert (Josette Rey-Debove) et Larousse (Claude Kannas), Jean-Pierre Colignon, chef-correcteur du *Monde*, et Jacques Bersani, inspecteur général de l'Éducation nationale »⁸⁴. Ce groupe est présidé par le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon.

Ce « Comité d'experts tient sa première réunion de travail le 12 décembre 1989 »⁸⁵. Il lui a donc suffi cinq mois pour préparer une proposition des ajustements qui était acceptable pour l'Académie et aussi pour le Premier ministre.

Voilà les trois principaux organismes qui sont responsables des Rectifications de 1990. Chacun a fait sa part pour établir le document final dont les principes seront présentés dans le chapitre suivant.

⁸⁴GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 23.

⁸⁵ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2. p. 119.

3 La description de la réforme

Les *Rectifications* ont été préparées par des organismes que nous avons présentés dans le chapitre précédent. L'Académie française les a approuvés lors de sa réunion en juin 1990 tout en exprimant certaines suggestions qui ont été prises en compte. Le résultat de la réforme était finalement assez modeste. Les réformateurs se sont concentrés sur les points les plus importants parce qu'ils savaient par expérience des projets précédents, qui ont échoués, que les Français s'opposaient très vivement à chaque tentative de changer l'orthographe. Il fallait donc essayer de toucher ce qui était de plus criant et ne pas bouleverser les habitudes de l'usager moyen.

M. Druon s'adressait au Premier ministre. D'abord, il a rappelé la mission que celui-ci a confiée au Conseil supérieur : « proposer des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr »⁸⁶. Le groupe de travail établi par le Conseil a respecté des règles de travail suivantes. Premièrement, les propositions devraient « être à la fois fermes et souples »⁸⁷ ; donc bien précisées pour donner aux gens une solution sûre et en même temps il ne fallait pas abandonner les règles contemporaines. Deuxièmement, « les améliorations seraient fondées sur le souci d'utilité et ... les travaux porteraient en premier lieu sur les points qui aujourd'hui posent le plus de problèmes »⁸⁸. Troisièmement, il fallait respecter les tendances repérables de l'évolution. Quatrièmement, les rectifications ne devraient pas être trop nombreuses pour perturber les coutumes des gens. Tout le travail s'appuyaient sur cinq points bien définis : « le trait d'union, l'accent circonflexe, le pluriel des noms composés, l'accord du participe passé des verbes pronominaux, les anomalies étymologiques désaccordées »⁸⁹.

⁸⁶ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 3.

⁸⁷ le même

⁸⁸ le même

⁸⁹ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 22-23.

Ensuite, M. Druon a récapitulé l'avis de l'Académie. D'après elle, « les ajustements proposés étaient dans la droite ligne de ceux qu'elle avait pratiqués dans le passé »⁹⁰. L'Académie a apprécié que les modifications aillent simplifier l'apprentissage de l'orthographe, la création de nouveaux mots, de plus elles aillent consolider la position du français parmi les autres langues du monde. L'Académie s'est prononcée être prête à introduire les nouveautés dans son dictionnaire. Davantage, les responsables de la langue française au Québec et en Belgique étaient d'accord avec la réforme.

Il y a deux sortes de rectifications. Les uns sont destinés au grand public et peuvent être employées facilement. Les autres servent comme des conseils à ceux qui créent de nouveaux mots afin d'équilibrer le développement du français.

Tout compte fait, M. Druon a exprimé le désir de tous ceux qui ont contribué à la préparation du Rapport : « que soit établie dans les meilleurs délais...un lexique orthographique de la langue française, mettant en application les rectifications et ajustements proposés »⁹¹.

Le Premier ministre était satisfait avec le travail fait : « j'accepte donc officiellement ces propositions de rectifications de l'orthographe du français et charge votre groupe de travail de leur mise au point définitive, pour la fin de l'année »⁹². Il s'engageait à introduire les *Rectifications* dans l'usage, « le texte définitif du Rapport sera publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale »⁹³.

A l'heure actuelle, il y a de nombreuses sources d'information sur les *Rectifications*. Plusieurs livres sont sortis, sur Internet, nous en trouvons aussi suffisamment. Pour les besoins de ce mémoire, nous allons décrire brièvement seulement les principaux changements. Le texte entier du Rapport est en annexe.

⁹⁰ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 4.

⁹¹ le même, p. 5.

⁹² le même, p. 6.

⁹³ le même

3.1 Les accents

3.1.1 Accent aigu

Le Conseil supérieur a rectifié l'usage des accents qui était souvent contradictoire, plein d'exceptions et des ambiguïtés. Le Rapport remplace la lettre *e* par la lettre *é* dans les mots où l'accent a été omis par les créateurs des dictionnaires et dans des mots d'origine étrangère pour les conformer à la prononciation accoutumée. Ex. « béltre, démiurge, imprésario, révolver »⁹⁴.

3.1.2 Accent grave

Ensuite, les *Rectifications* étendent l'application de la règle qui exige d'employer *e* accent grave devant une syllabe avec *e* muet. De cette façon, dans certains mots (y compris le futur et le conditionnel de certains verbes et les verbes dans l'inversion du sujet), il fallait donc remplacer *é* par *è*, ex. *puissè-je*, *allègement*, *évènement*, *je cèderai*⁹⁵. La raison y est simple – conformer la graphie à la prononciation. Quand même, il y reste quelques exceptions, notamment les préfixes *dé-* et *pré-*, les *é* initiaux et *médecin*, *médecine*. L'Académie a déjà à plusieurs reprises rectifié les mots dans ce sens-là. Les *Rectifications* continuent ce travail.

De même façon, dans la conjugaison des verbes, l'accent grave est favorisé à la double consonne. Ex. *il amoncèle*, *j'étiqète*. Les mots en *-ment* composés à partir de ces verbes s'écrivent pareillement, ex. *volètement*. Les seuls exceptions – *appeler*, *jeter* et leurs dérivés dont l'usage est uniforme. Sinon, il régnait un grand désordre dans ce domaine. Ni les dictionnaires, ni les gens n'étaient d'accord sur la forme à utiliser. Cependant, l'usage de l'accent grave était plus courant et c'est pourquoi il est devenu la règle.

⁹⁴ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 37-38.

⁹⁵ le même, p. 40-41.

3.1.3 Accent circonflexe

Probablement le plus grand nombre des mots utilisés couramment a été touché par la disparition de l'accent circonflexe sur *i* et *u*. Quand même, il y a quelques exceptions à titre distinctif – les formes du subjonctif imparfait et du passé simple et les mots homophones – *dû*, *mûr*, *sûr*, *jeûne* et les formes du verbe *croître*. Ce changement a déclenché une grande opposition des gens pour lesquels l'accent circonflexe représentait une des beautés du français. Mais il y a des motifs convaincants pour cette suppression. D'abord, « l'accent circonflexe est ... le principal responsable des fautes »⁹⁶ à l'école. De plus, il n'a aucune valeur phonétique, d'ailleurs c'est peut-être pourquoi il est omis si souvent. Ces origines historiques sont très variées et pas surs. L'accent circonflexe peut signaler le *s* disparu des mots latins, mais c'est loin d'être la seule explication de son existence.

3.1.4 Tréma

Aussi le tréma a été touché. Il sert à indiquer la prononciation disjointe des deux voyelles qui se suivent. Cependant, il est parfois placé sur la voyelle qui doit être muette ce qui n'est pas très logique. Les *Rectifications* le remettent donc « sur la voyelle qui doit être prononcée : *aigüe...*, *ambigüe*, *exigüe* »⁹⁷.

3.2 Les mots composés

Les mots composés sont aussi un point difficile de l'orthographe. Ils peuvent être écrits avec ou sans le trait d'union ou encore de manière soudée (ensemble, sans espace vide). Choisir la bonne solution peut s'avérer assez difficile, car l'usage n'est pas unifié. Les *Rectifications* ont agrandi le nombre des mots soudés. Ainsi « le trait d'union est remplacé par la soudure dans tous les composés de *contr(e)-* et *entr(e)-* ; ... de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-* ; ... dans les composés d'éléments savants, en particulier en *-o*; ... dans les composés de

⁹⁶ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 47.

⁹⁷ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n°100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 14.

formation onomatopéique ou dans des mots d'origine étrangère; ... dans certains composés formés à l'origine d'un verbe et d'un nom, ou d'un verbe et de *-tout*, les composés avec *basse-*, *mille-*, *haut(e)-*, et quelques autres composés »⁹⁸. Ainsi, au pluriel, ils se comportent comme les mots simples, la marque du pluriel s'applique seulement au second élément.

Aussi les mots composés à l'aide du trait d'union, s'il s'agit d'un verbe ou d'une préposition suivis d'un nom, ne marquent le pluriel qu'au second élément, ex. *un après-midi*, *des après-midis*. Des exceptions – les mots avec une majuscule ou précédé d'un article, ex. *prie-Dieu*, *trompe-l'œil*⁹⁹. Les dictionnaires n'étaient pas de même avis en ce qui concerne les pluriels des mots composés. Ils ont différé dans leur choix et ainsi proposés plusieurs variantes. Des explications de l'invariabilité ou de variabilité n'ont pas été toujours convaincantes. La nouvelle règle finit donc ces incertitudes et impose une solution compréhensible.

Par contre, pour les numéraux composés, c'est le trait d'union qui devient prépondérant. Désormais, tous les numéraux sont liés par un trait d'union, nonobstant s'ils sont inférieurs ou supérieurs à cent, ex. *trente-mille-quatre-cent-vingt-trois*.

3.3 L'accord du participe passé

L'accord du participe passé a subi un changement important. Il s'agit du verbe *laisser* dont le participe suivi d'un infinitif reste invariable « dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire *avoir* et même quand l'objet est placé avant le verbe »¹⁰⁰. Ex. *elle s'est laissé maigrir*, *je les ai laissé partir*¹⁰¹.

⁹⁸ *Règles d'application des recommandations orthographiques*. [online]. RENOUVO, 2003-2009. [cit. 22 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/regles.php>>.

⁹⁹ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 61.

¹⁰⁰ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 13.

¹⁰¹ *Règles d'application des recommandations orthographiques*. [online]. RENOUVO, 2003-2009. [cit. 22 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/regles.php>>.

Cette règle signale que le rôle de *laisser* devant un infinitif est semblable à celui de *faire*.

3.4 Le pluriel de mots étrangers

L'effort de franciser les emprunts est fréquent. Il est à l'origine de la règle suivante. Les pluriels des mots étrangers se distingueront d'un *s* à la fin comme en général les mots français. Exception – les mots « ayant conservés valeur de citation (exemple : *des mea culpa*) »¹⁰². Cette règle favorise l'unification du vocabulaire français de manière que tous les mots aient l'apparence française. De plus, ces mots obtiennent les mêmes accents que les mots français, pour éviter des incertitudes de prononciation, ex. *un imprésario*¹⁰³.

3.5 Correction d'anomalies

Le développement de la langue française, comme les réformes successives et pas toujours exhaustives ont laissé dans le système graphique plein d'anomalies et d'incohérences. Les *Rectifications* s'efforcent de les supprimer afin de faire le français plus cohérent et plus logique.

Dans ce sens, « on écrit en *-iller* les mots anciennement en *-illier* où le *i* qui suit la consonne qui ne s'entend pas, à l'exception des noms d'arbres (comme *groseillier*) : *joailler, serpillère, etc.* »¹⁰⁴. Puis, les terminaisons *-olle* deviennent *-ole*, ex. *corole, fumerole*¹⁰⁵. Les exceptions : *colle, molle, folle*. Malheureusement, ce changement a mis en place beaucoup d'exceptions – les noms d'arbre par exemple *mancenillier*, mais d'après le Conseil supérieur, « une solution radicale ... concernerait un très grand nombre de mots et ne manquerait pas de provoquer une vive opposition »¹⁰⁶. Voilà encore une fois un des principes

¹⁰² Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 13.

¹⁰³ *Règles d'application des recommandations orthographiques*. [online]. RENOUVO, 2003-2009. [cit. 22 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/regles.php>>.

¹⁰⁴ *Orthographe recommandée*. [online]. Association pour la nouvelle orthographe, 2010. [cit. 23 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.orthographe-recommandee.info/index.htm>>.

¹⁰⁵ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 234.

¹⁰⁶ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 74.

fondamentaux – faire une réforme modérée et ainsi acceptable pour tout le monde.

Le *e* muet ne sera pas suivi d'une consonne double dans certains mots parce que « la présence de la consonne double après *e* sourd risque d'entraîner une prononciation erronée »¹⁰⁷, ex. *dentelière*, *interpeler*¹⁰⁸.

Enfin, de diverses anomalies sont corrigés, dont la liste complète se trouve dans le Rapport. Ex. participe passé *absout*, verbe *assoir*, *bonhommie* (comme *homme*), *nénufar*, *ognon*¹⁰⁹. Ces retouches vont dans le sens d'alignement des familles de mots ou de suppression des lettres redondantes qui n'ont aucune valeur phonétique ni morphologique.

3.6 Recommandations aux lexicographes et créateurs de mots nouveaux

Le dernier chapitre des *Rectifications* est destiné aux spécialistes à l'intention de faciliter l'usage des termes nouveaux. En général, il leur est recommandé de privilégier la forme plus simple et plus française lors de la création de mots nouveaux ou de l'introduction des emprunts dans le vocabulaire du français. Ensuite, ils sont invités à « préférer, pour l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en *-an*, le *n* simple, et, pour les dérivés de noms en *-on*, le *n* simple devant *i*, *o*, *a* (ex. : *-onologie*, *-onaire*, *-onalisme*, *-onite*) »¹¹⁰.

3.7 Conclusion

Cette brève présentation de la réforme veut simplement expliquer les règles principales. Les listes complètes de tous les mots touchés se trouvent dans le Rapport officiel ainsi que dans les ouvrages et sites de référence utilisés. Pour ceux, qui veulent s'informer afin d'avoir une idée générale des *Rectifications*,

¹⁰⁷ CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6. p. 234.

¹⁰⁸ GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2. p. 74.

¹⁰⁹ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 16.

¹¹⁰ *Orthographe recommandée*. [online]. Association pour la nouvelle orthographe, 2010. [cit.23 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.orthographe-recommandee.info/index.htm>>.

nous recommandons surtout les sites Internet ou des sommaires synoptiques se trouvent, soit directement sur le site, soit à télécharger en pdf.

4 Ce qui est resté de la réforme vingt ans après

Si nous tenions compte surtout des articles de presse, nous pourrions facilement être amenés à croire que la réforme est morte. C'est bien ce que certains gens pensent : « Dernière tentative de réforme, dernier échec. Les dictionnaires, dans un premier temps, semblaient prêts à jouer le jeu, avant de faire marche arrière »¹¹¹.

Pourtant, ce n'est pas tout à fait vrai. Les *Rectifications* sont plus vives que nous ne le croirions. Il n'est pas question de dire qu'elles soient largement répandues et connues par tout le monde, ce serait même impossible. Il faut attendre à peu près une génération pour que les habitudes changent. Pour commencer ce processus, il faut d'abord enseigner les nouvelles graphies à l'école. Le ministère d'éducation a longtemps hésité ; « il a fallu attendre l'année 2007 pour qu'elles passent dans les instructions officielles destinées aux maîtres. Désormais, les enseignants pourraient donc les appliquer, s'ils le voulaient »¹¹². Cette décision a été extrêmement importante.

4.1 De nouveau simplifier ?

Il n'est pas sans intérêt que les avis pour une nouvelle simplification de l'orthographe se sont déjà prononcés. Ainsi, André Chervel¹¹³ analyse les possibilités que l'enseignement a pour une meilleure acquisition des règles orthographiques. Le problème principal est le manque de temps. « Au XIX^{ème} siècle, on consacrait deux heures par jour au français, c'est-à-dire à l'orthographe »¹¹⁴. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de choses à apprendre et en conséquence, on ne peut pas passer autant de temps avec l'orthographe. Les méthodes pédagogiques sont souvent critiquées pour ne pas être assez efficaces,

¹¹¹ LESEGRETAIN, Claire. Un siècle de réformes non-appliquées. *La Croix*, 12 Jan 2002, p. 6. ISSN : news-20020112-LC-2009.

¹¹² BENSIMON, Corinne. Je suis pour une libéralisation de l'orthographe. *La libération*, 05 Oct 2009, p. 26. ISSN : news-20091005-LI-0LI96f38c9c-b115-11de-b10b-10db8e44e72a.

¹¹³ CHERVEL, André. Le fil de la simplification. *La Croix*, 09 Oct 2009, p. 13. ISSN : news-20091009-LC-116383.

¹¹⁴ le même

cependant, elles ont été modernisées et il ne faut pas croire qu'il existe une solution miraculeuse qui saurait apprendre l'orthographe aux enfants en deux semaines. La dernière voie, ce serait de restreindre l'enseignement de l'orthographe à un minimum et réserver le reste aux écoles supérieures. Mais il ne serait pas du tout démocratique de dire que la connaissance de l'orthographe ne convient pas à tout le monde. Donc, il ne reste que faciliter l'orthographe actuelle, d'après André Chervel.

Bien que les opposants à de pareils avis soient moins nombreux que dans les années 1990, ils existent toujours. « Vouloir réformer l'orthographe, c'est comme vouloir amener 80 % d'une classe d'âge au bac : une initiative purement démagogique qui n'a rien donné aux jeunes Français, ni plus de culture, ni plus de génie »¹¹⁵.

4.2 Le point de 2005

En 2005, un document, qui récapitule ce qui c'est passé avec les *Rectifications* pendant quinze ans, a été publié¹¹⁶. Il montre clairement que les nouvelles règles sont répandues dans beaucoup de domaines.

4.2.1 Les dictionnaires

En premier lieu, ce sont les dictionnaires parce que les gens s'y réfèrent d'habitude quand ils ne sont pas sûrs de leur orthographe. La neuvième édition du dictionnaire de l'Académie a adopté la totalité des changements, tout comme le Littré et les éditions de Hachette. Par contre, « la politique chez Larousse (comme chez Robert d'ailleurs) étant de suivre l'usage, on se refuse à évoluer, et les *Rectifications* sont souvent ignorées »¹¹⁷. Par conséquent, on nous apprend, que le Robert ne tient compte que d'à peu près la moitié et le Larousse seulement d'un tiers.

¹¹⁵ CHAUMONT, V. Réforme de l'orthographe. *Lire*, 01 Nov 2009, p. 6. ISSN : news-20091101-LR-088322R.

¹¹⁶ *Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005*. Paris : Réseau pour la nouvelle orthographe du français, 2005. ISSN : 0244-3910.

¹¹⁷ le même, p. 29.

4.2.2 Les correcteurs informatiques

La situation est bien différente en ce qui concerne les outils informatiques. Aujourd'hui, il y en a beaucoup qui respectent la nouvelle orthographe. Par exemple Office de Microsoft nous donne la possibilité de choisir si nous voulons corriger notre texte d'après l'ancienne orthographe, d'après la nouvelle ou bien tolérer les deux. Les correcteurs professionnels peuvent se servir d'autres outils comme ProLexis ou Cordial.

4.2.3 Informer le public

Quoique le nombre des gens utilisant les ordinateurs pour rédiger leurs textes ait augmenté, il reste un nombre important qui écrit à la main. De plus, nous n'avons pas des ordinateurs partout et nous sommes souvent obligés de s'en passer. Donc, il ne suffit pas que nos ordinateurs connaissent la nouvelle orthographe, il faut que nous la connaissions nous-mêmes. Sans doute personne n'est obligée à écrire d'après les nouvelles règles, car elles ne sont que recommandées, « les deux graphies des mots modifiés resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage »¹¹⁸. Néanmoins, des gens peuvent décider à suivre les *Rectifications*, comme c'est d'ailleurs le cas de ce mémoire. En générale, les ouvrages défendant les *Rectifications* sont écrits dans la nouvelle orthographe, mais aussi d'autres auteurs décident de le faire, à l'exemple d'Aurel Ramat dans la huitième édition de son livre *Le Ramat de la typographie* sorti en 2004¹¹⁹. Il déclare que « nous devons adopter ces *Rectifications* au lieu d'attendre que les autres le fassent d'abord. J'ai plongé moi-même et je ne regrette rien »¹²⁰. Les auteurs, s'ils veulent, peuvent aussi accompagner leur ouvrage d'un logo de conformité à la nouvelle orthographe.

Le public doit être informé pour être capable de poursuivre l'exemple d'Aurel Ramat. Pour accomplir cette tâche, plusieurs livres ont été publiés, car le

¹¹⁸ Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris: Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773. p. 4.

¹¹⁹ *Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005*. Paris : Réseau pour la nouvelle orthographe du français, 2005. ISSN : 0244-3910. p. 65.

¹²⁰ le même, p. 69.

Rapport lui-même est un document officiel, qui énumère les changements, mais qui ne donne pas suffisamment d'explications et n'adopte pas l'approche pédagogique pour expliquer aux gens comment apprendre les changements. Cette lacune a été remplie par les ouvrages tels que *Vadémécum de l'orthographe recommandée. Le millepatte sur un nénufar* et *Le Petit Livre de l'orthographe actuelle*, préparés par AIROE¹²¹.

Il y a aussi des ouvrages de références, qui contiennent les informations sur la nouvelle orthographe, lesquelles nous pouvons consulter en cas de besoin. Dans *Bescherelle la conjugaison pour tous*, les notes de bas de page indiquent les nouvelles graphies. Les deux dernières éditions du *Bon usage*, sous direction d'André Goosse, montrent divers aspects des *Rectifications*¹²².

Les rédacteurs des manuels scolaires ont longtemps hésité à y introduire l'orthographe rectifiée. Leur incertitude a été causée par le manque d'informations officielles destinées aux professeurs qui leur prescriraient d'enseigner la nouvelle orthographe. Le document indispensable, outil pour la pédagogie de l'orthographe à l'école primaire comprenant un chapitre sur les *Rectifications*, a été préparé en 2005¹²³, mais n'a pas été approuvé qu'en 2007. Par conséquent, nous retrouvons la nouvelle orthographe dans plusieurs manuels scolaires, notamment dans l'édition *Robert et Nathan Orthographe*.

4.2.4 Les médias

Les *Rectifications* sont aussi de temps en temps traitées dans les médias. *Le point* dispose d'une récapitulation exhaustive des articles de presse au sujet de la réforme de 1990 avec un commentaire élaboré. Dans la télévision, surtout dans les jeux, p.e. *Qui veut gagner millions ?* ou *Questions pour un champion*, on parle aussi parfois de l'orthographe. Parmi les questions posées au candidat, il peut y avoir un problème orthographique intrigant. Mais malheureusement, les

¹²¹ *Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005*. Paris : Réseau pour la nouvelle orthographe du français, 2005. ISSN : 0244-3910. p. 17-18.

¹²² le même, p. 30.

¹²³ le même, p. 18-19.

organisateur ne connaissent pas toujours les *Rectifications* et ainsi refusent une réponse correcte d'après elles. Dans ces cas-là, RENOVO (Réseau pour la nouvelle orthographe) est intervenu et le programme a reconnu sa faute¹²⁴. Par contre dans les débats et autres émissions à la radio, les auditeurs sont souvent fournis des informations justes sur la nouvelle orthographe.

4.3 Le point en 2010

La situation s'est encore améliorée dans les cinq dernières années. Surtout dans le domaine de l'éducation ce qui a été déjà signalé plus haut. Le ministère d'éducation a introduit dans ses bulletins officiels la tolérance des deux graphies : « pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française »¹²⁵. Les enseignants sont désormais obligés à respecter les deux graphies et peuvent enseigner les nouvelles s'ils veulent. Les autres pays francophones vont plus loin et invitent les professeurs à favoriser les nouvelles graphies dans leur enseignement¹²⁶.

Des sites Internet pour la diffusion de la nouvelle orthographe ont été créés. D'abord le site de RENOVO¹²⁷, puis le site La nouvelle orthographe¹²⁸ et ensuite Orthographe recommandée¹²⁹. Les informations y sont à jour. Sur le site La nouvelle orthographe, nous pouvons trouver une liste impressionnante des livres rédigés en nouvelle orthographe, des manuels, des livres éducatifs, des romans pour les enfants, pour les adultes, la poésie, les bandes dessinées... Voilà quelques exemples : *Les habitants du village de la Phrase*, Chantal Contant, *Les différences*, Brenda Watson, *Émile et le monde magique*, Mireille Savard,

¹²⁴ *Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005*. Paris: Réseau pour la nouvelle orthographe du français, 2005. ISSN : 0244-3910. p. 25-26.

¹²⁵ *Programmes du collège, programmes de l'enseignement de français*. Bulletin officiel spécial n° 6. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 28 Aou 2008.

¹²⁶ *La nouvelle orthographe et l'enseignement*. [pdf]. RENOVO, 2009. [cit. 21 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/enseignement.pdf>>.

¹²⁷ <http://www.renouvo.org/index.php>

¹²⁸ <http://pages.videotron.com/sylvaind/>

¹²⁹ <http://www.orthographe-recommandee.info/index.htm>

Kipawa, deux sangs, Daniel Gagné, *La première pluie*, Camilien Roy, *Humain, inhumain*, Judith Butler, *Poèmes new-yorkais*, Gérard Leblanc¹³⁰. Aussi certains périodiques respectent les *Rectifications* : la revue *Le Français aujourd'hui*, la revue *Repères*, la revue *Mots*¹³¹ et la revue pédagogique du FLE *Le Français dans le monde*. Il est estimable qu'aussi certains manuels du FLE tiennent compte des *Rectifications*, par exemple *Le Français entre nous*, publié par Fraus l'année dernière.

La nouvelle orthographe est donc bien partie, il faut la soutenir, l'utiliser afin qu'elle entre dans l'usage quotidienne. L'approche de la France est plus conservatrice que celui de la Belgique, la Suisse ou le Canada, mais il y a aussi des progrès.

¹³⁰ *Moi, je lis en nouvelle orthographe*. [online]. 2009. [cit.21 Mar 2010]. Accessible de WWW : <http://home.primus.ca/~montsternarie/GQMNF_V02/Publications_Ouvrages.html>.

¹³¹ le même

Conclusion

Le document final des *Rectifications* est mesuré comme il était prévu au début. Par conséquent, nous pourrions lui reprocher qu'il n'a pas atténué la totalité des incohérences de l'orthographe française. Mais c'est presque la seule chose que nous pourrions lui reprocher. Les *Rectifications* visent à simplifier l'orthographe ce qui est certainement utile et estimable. Par contre, il est dommage qu'un nombre assez important d'exceptions y soit resté.

L'orthographe a été faite pour faciliter la vie des gens et non pour la rendre plus difficile. Elle devrait nous servir et ne pas nous effrayer. Donc, il sera pratique si nous ne devons plus réfléchir si mettre deux *l* ou deux *t*, l'accent circonflexe ou le trait d'union. De plus, les *Rectifications* tâchent de franciser les emprunts ce qui devrait sans doute flatter les Français qui ont déjà mis en place beaucoup de listes des mots français qui devraient remplacer les variantes étrangères.

Aujourd'hui, la connaissance de l'orthographe est un critère important de sélection p.e. dans une lettre de motivation. En conséquence, les gens qui ne la connaissent pas proprement sont défavorisés, p.e. en cherchant l'emploi. Mais pour la plupart des professions, il est plus important, si les gens sont compétents dans leur métier que s'ils savent bien orthographier. Pourquoi ne pas leur aider en simplifiant l'orthographe ?

A l'encontre de l'utilité de la réforme, en faisant la recherche sur la réforme de 1990, nous pourrions être facilement amenés à croire qu'elle est enterrée au premier coup d'œil. Déjà le fait que vingt ans après, pas tout le monde en est informé en France et encore moins à l'étranger le démontre. Aussi les journaux nous le font souvent croire. La nouvelle orthographe n'est pas obligatoirement enseignée aux écoles françaises, les instituteurs peuvent choisir, mais en tout cas les deux graphies doivent être respectées.

Les raisons de cet état sont simples. La réforme n'était pas imposée obligatoirement, le public peut donc choisir s'il veut l'adopter ou non. En outre, la réforme a été très critiquée, surtout dans les journaux, et ces articles ont suscité l'impression que la réforme allait totalement bouleverser l'apparence du français. Les gens sont donc parfois découragés à chercher en détail de quoi il s'agit et ils la rejettent. Il y a des gens plus informés, certains d'entre eux, par contre, trouvent dans la difficulté du français l'une de ses beautés, y tiennent beaucoup et ne veulent pas y renoncer à aucun prix.

Malgré tout cela, nous pouvons constater que les *Rectifications* se développent toujours. Il est compréhensible qu'il faille beaucoup de temps avant qu'elles entrent en usage. Les adultes et tous ceux qui ont déjà appris l'orthographe ne sont pas tout à fait prêts à changer leurs habitudes. Mais il est souhaitable qu'au moins les enseignants fassent cet effort. Ce sont eux qui ont le pouvoir dans les mains parce que s'ils apprennent la nouvelle orthographe aux enfants d'aujourd'hui, les générations prochaines l'utiliseront. Aussi à l'étranger, la situation est plus facile, car pour les débutants, il n'a pas d'importance s'ils utilisent la nouvelle orthographe ou l'ancienne, comme ils ne connaissent ni l'une ni l'autre. Il serait donc pratique si les futurs enseignants, par exemple à l'université, étaient informés sur la situation plus qu'aujourd'hui. Le soutien des manuels du FLE est certainement indispensable.

Même si les *Rectifications* ne sont pas encore adoptées à grande échelle, il y a déjà des voix qui souhaitent une nouvelle simplification. De point de vue historique, c'est assez logique. La langue évolue et maintenant peut-être encore plus vite qu'avant. Le besoin de moderniser le français afin qu'il reste soi-même et en même temps acceptable pour ceux qui le parlent réapparaît. Mais personne ne sait pour quelle approche opter, car les Français probablement ne sont pas prêts à accepter des nouveautés de ce genre une fois de plus et l'idée de recommencer la bataille n'est pas attirante de tout. Pour nous, les étrangers, il ne nous reste qu'à attendre et soutenir l'effort des pays francophones.

Bibliographie

Académie française. [online]. [cit. 2 Avr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.academie-francaise.fr/index.html>>.

ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris: Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2.

BENSIMON, Corinne. Je suis pour une libéralisation de l'orthographe. *La libération*, 05 Oct 2009, p. 26. ISSN : news-20091005-LI-0LI96f38c9c-b115-11de-b10b-10db8e44e72a.

BERNARD, Philippe. Des propositions pour une réforme de l'orthographe : Adieu ! choux, bijoux, cailloux... *Le Monde*, 01 Aou 1989, p. 24. ISSN : news-19890801-LM-115161.

BERNARD, Philippe. Dépoussiérer l'orthographe. *Le Monde*, 14 Sep 1989, p. 13. ISSN : news-19890914-LM-119807.

BERNARD, Philippe. Le débat à l'Académie française La nouvelle orthographe ferait l'objet d'une "période probatoire" de trois à cinq ans. *Le Monde*, 12 Jan 1991, p. 9. ISSN : news-19910112-LM-180586.

BERNARD, Philippe. M. Rocard approuve le Conseil supérieur de la langue française L'orthographe "rectifiée" devrait être enseignée dès la rentrée 1991. *Le Monde*, 21 Jui 1989, p. 10. ISSN : news-19900621-LM-155986.

BERNARD, Philippe. Tout en maintenant ses propositions l'Académie française ne veut pas imposer la réforme de l'orthographe. *Le Monde*, 19 Jan 1991, p. 18. ISSN : news-19910119-LM-181536.

BRUNOT. Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. tome IV (*La langue classique*). deux parties 1911 et 1924. p. 142. in ARRIVÉ, Michel. *Réformer l'orthographe?* Paris : Presses Universitaires de France, 1993. ISBN : 2-13-045597-2.

CAILLAT, Gilbert. Si l'on avait demandé aux profs leur avis. *Le Monde*, 05 Déc 1989, p. 2. ISSN : news-19900905-LM-164013.

CATACH, Nina. *L'orthographe*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992. ISBN : 2-13-044905-0.

CATACH, Nina. *L'orthographe en débat*. Paris : Editions Nathan, 1991. ISBN : 209-190762-6.

CHAUMONT, V. Réforme de l'orthographe. *Lire*, 01 Nov 2009, p. 6. ISSN : news-20091101-LR-088322R.

CHERVEL, André. Le fil de la simplification. *La Croix*, 09 Oct 2009, p. 13. ISSN : news-20091009-LC-116383.

COLIGNON, Jean Pierre. L'orthographe, la langue et le pays. *Le Monde*, 02 Sep 1989, p. 2. ISSN : news-19890908-LM-119055.

Conseil supérieur de la langue française. *Les rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs, n° 100. Paris : Direction des Journaux officiels, 1990. ISSN : 0242-6773.

CRESSOLE, Michel. Cent ans pour une réforme. *Le Français dans le monde*, Fév-Mar 1991, n° 239, p. 27.

FOLTZ, François. Les orthographes. *Le Monde*, 05 Jan 1989, p. 2. ISSN : news-19890105-LM-88716.

GARIN, Christine. La réforme de l'orthographe, le flottement des néufars. *Le Monde*, 25 Déc 1990, p. 8. ISSN : news-19901225-LM-178651.

GARIN, Christine. Les modifications tolérées. *Le Monde*, 19 Jan 1991, p. 18. ISSN : news-19910119-LM-181555.

GERALD, Antoine. L'orthographe? Et si l'on parlait d'histoire... *Le Monde*, 22 Sep 1989, p. 2. ISSN : news-19890922-LM-120693.

GOOSSE, André. *La "nouvelle" orthographe*. Paris : Edition Duculot, 1991. ISBN : 2-8011-0976-2.

L'Académie française se prononce contre une simplification "par décret" de l'orthographe. *Le Monde*, 27 Nov 1989, p. 7. ISSN : news-19891127-LM-129906.

La nouvelle orthographe et l'enseignement. [pdf]. RENOUVO, 2009. [cit. 21 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/enseignement.pdf>>.

La réforme de l'orthographe M. Rocard favorable à des "rectifications utiles". *Le Monde*, 26 Oct 1989, p. 14. ISSN : news-19891026-LM-125554.

LAUREILLARD, Germain. De l'abus à l'usage. *Le Monde*, 23 Oct 1989, p. 30. ISSN : news-19891023-LM-125215.

Le Conseil supérieur de la langue française. [online]. Ministère de la culture et de la communication, 2009. [cit. 02 Apr 2009]. Accessible de WWW : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/csif-accueil.html>>.

Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005. Paris : Réseau pour la nouvelle orthographe du français, 2005. ISSN : 0244-3910.

Les instituteurs pour une "réforme modérée" de l'orthographe. *Le Monde*, 30 Nov 1988, p. 12. ISSN : news-19881130-LM-84346.

LESEGRETAIN, Claire. Un siècle de réformes non-appliquées. *La Croix*, 12 Jan 2002, p. 6. ISSN : news-20020112-LC-2009.

M. Alain Décaux défend la nouvelle orthographe. *Le Monde*, 9 Jul 1990, p. 7. ISSN : news-19900709-LM-158092.

M. Jospin opposé à une réforme d'orthographe. *Le Monde*, 17 Déc 1988, p. 13. ISSN : news-19881217-LM-86505.

MASSON, Michel. *L'orthographe: guide pratique de la réforme*. Ligugé : Editions du Seuil, 1991. ISBN : 2-02-013394-6.

Moi, je lis en nouvelle orthographe. [online]. 2009. [cit. 21 Mar 2010]. Accessible de WWW :

<http://home.primus.ca/~montstemarie/GQMNF_V02/Publications_Ouvrages.html>.

MULLER, Charles. Orthographe – le vêtement de la langue. *Le Monde*, 18 Oct 1990, p. 2. ISSN : news-19901018-LM-169474.

Orthographe recommandée. [online]. Association pour la nouvelle orthographe, 2010. [cit.23 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.orthographe-recommandee.info/index.htm>>.

Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet. [online]. 2004-2010. [cit. 23 Mar 2010]. Accessible de WWW : <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pierre-Joseph_Thoulier_d%27Olivet&action=history>.

Première réunion du groupe d'experts pour la réforme de l'orthographe. *Le Monde*, 15 Déc 1989, p. 14. ISSN : news-19891215-LM-132451.

Programmes du collège, programmes de l'enseignement de français. Bulletin officiel spécial n° 6. Paris : Ministère de l'Education nationale, 28 Aou 2008.

RAILLON, Louis. Moderniser l'orthographe? La solution : ne pas l' « enseigner ». *Le Monde*, 08 Fév 1989, p. 2. ISSN : news-19890208-LM-92882.

Règles d'application des recommandations orthographiques. [online]. RENOUVO, 2003-2009. [cit. 22 Mar 2010]. Accessible de WWW : <<http://www.renouvo.org/regles.php>>.

REROLLE, Raphael. Des écrivains refusent la réforme Les maquis de l'orthographe. *Le Monde*, 20 Déc 1989, p. 14. ISSN : news-19901220-LM-178129.

ROBERT, Paul; JOSETTE, Rey-Debove; REY, Alain. *Le nouveau Petit Robert*. Paris : Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2008. ISBN : 978-2-84902-386-0.

Un appel de linguistes sur l'orthographe: Moderniser l'écriture du français. *Le Monde*, 07 Fév 1989. ISSN : news-19890207-LM-92820.

VIGNER, Gérard. Image de la langue : l'orthographe. *Le Français dans le monde*,
Mai-Jui 1990, n° 233, p. 53.

Annexes

Les Rectifications de l'orthographe

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
TELEX 201176F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

LES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

*Présentation du Rapport, devant le Conseil supérieur de la langue française,
le 19 juin 1990 par
M. Maurice Druon,
Secrétaire perpétuel de l'Académie française, président du groupe de travail*

Monsieur le Premier ministre,

Vous me permettez une remarque liminaire.

Quand un Premier ministre se penche sur l'état de la langue française, ce qui n'arrive pas tous les jours, il met ses pas, volens nolens, dans ceux de Richelieu.

Quand le Cardinal fonda l'Académie, il lui assigna pour principale fonction de donner des règles certaines à notre langue, de la rendre éloquente et pure, capable de traiter des arts et des sciences.

En installant, en octobre dernier, le Conseil supérieur ici assemblé, vous le chargiez, entre autres missions, de formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques.

Qu'on veuille bien ne voir dans ma remarque aucune assimilation hâtive ou gênante.

Je voulais simplement souligner qu'une permanence apparaît et s'impose dès lors qu'on entreprend d'agir sur les structures du français, et que cette permanence s'exprime par les termes de certitude, clarté, précision, pureté, toutes qualités qui font notre langue suprême dans les domaines de l'éthique, du droit des accords et conventions, et, plus généralement, dans l'art de l'exposé ou de la définition.

Perdrait-elle ces caractères qui l'ont faite universelle, notre langue verrait son audience et son emploi se réduire dans le monde.

C'est pourquoi, écartant tout projet d'une réforme bouleversante de l'orthographe qui eût altéré le visage familier du français et dérouté tous ses usagers répartis sur la planète, vous nous avez sagement invités à proposer des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr.

Le Conseil supérieur, dès son installation, a donc constitué en son sein un groupe de travail à cet effet. J'ai eu l'honneur d'en assumer la présidence, avec l'assentiment de l'Académie française. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début de l'année, menant son labeur, en cette matière complexe, avec une assiduité et une diligence dont je veux donner acte à mes collègues.

Le vice-président du Conseil supérieur, M. Bernard Quézada, a souvent participé à nos travaux et leur a apporté, avec bonne grâce, sa riche expérience linguistique.

Nous avons fait appel à un comité d'experts, animé avec une remarquable efficacité par M. Bernard Cerquiglini, Délégué général à la langue française et spécialiste de l'histoire de la langue.

Ces experts de grande valeur, professeurs, grammairiens, linguistes, correcteurs, éditeurs de

dictionnaires, unissent les compétences théoriques les plus sûres à une expérience confirmée des questions pratiques différentes à l'orthographe.

Les principes qui ont régi ce travail sont les suivants :

Primo :

Il a été entendu que les propositions des experts devraient être à la fois fermes et souples : fermes, afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et donc l'orthographe actuelle doit rester admise.

La situation est en fait la même qu'en 1835, quand la graphie oi fut remplacée par la graphie ai conforme à la prononciation d'usage dans les mots j'avais, j'aimais, français. Chateaubriand approuva cet ajustement, tout en continuant d'écrire comme il en avait l'habitude.

Secundo :

Il a été entendu que les améliorations seraient fondées sur le souci d'utilité et que les travaux porteraient en premier lieu sur les points qui aujourd'hui posent le plus de problèmes, non seulement aux enfants mais aussi aux adultes, écrivains compris. Ce qui est proposé a pour objectif de mettre fin à des hésitations, à des incohérences impossibles à enseigner de façon méthodique, à des « scories » de la graphie, qui ne servent ni la pensée, ni l'imagination, ni la langue, ni les utilisateurs.

Ces rectifications ne prétendent pas à rendre l'orthographe simple et rationnelle : d'aucuns s'en effrayeront, d'autres s'en réjouiront. On rappellera seulement que, si la logique doit régir la syntaxe, c'est beaucoup plus l'usage et les circonstances historiques ou sociales qui commandent au vocabulaire et à sa graphie.

Tertio :

Il a été entendu que les propositions s'appuieraient sur ce qu'on est convenu d'appeler « le génie de la langue », les usages qui s'établissent, les tendances à la cohérence déjà repérables, les évolutions déjà amorcées.

Quarto :

Il a été entendu que les modifications seraient mesurées, qu'elles n'entraîneraient pas de bouleversements, et qu'on s'en assurerait par des moyens informatiques. On a pu ainsi constater que les mots affectés par les modifications, dans une page de roman, fût-elle de Proust, se comptaient sur les doigts d'une seule main.

*
* *

Ces principes établis, les experts, au prix d'un travail diligent et vraiment intense, ont rédigé, chacun selon ses compétences, un rapport en conformité avec la mission

confiée au Conseil supérieur. Ce rapport a été présenté par le Délégué général au groupe de travail, élargi à tous les membres du Conseil qui le désiraient, et les termes en ont été discutés et amendés au cours de plusieurs réunions.

Comme vous l'aviez précisé, et comme il allait de soi, l'Académie française a été consultée. M. Cerquiglioni, au cours de deux auditions, a présenté les propositions à la Commission du dictionnaire, laquelle en a débattu dans le détail et avec le plus grand soin.

À la suite de quoi, j'ai présenté moi-même à l'Académie, dans sa séance du 3 mai 1990, le rapport de sa Commission. L'Académie a constaté que les ajustements proposés étaient dans la droite ligne de ceux qu'elle avait pratiqués dans le passé, notamment en 1740, où la graphie d'un mot sur quatre était changée, en 1835, où elle a décidé de la modification que j'ai évoquée tout à l'heure, en 1878, dans la septième édition du dictionnaire, et encore en 1935, dans la huitième édition. Mais elle n'avait pas, en ces circonstances, l'aide d'un comité d'experts hautement qualifiés, ni non plus le secours de l'informatique.

Elle a apprécié les intentions qui avaient inspiré les travaux du Conseil : rectifier les incohérences anciennes, faciliter la maîtrise orthographique des mots à créer, faciliter l'enseignement de l'orthographe, confirmer la place de la langue dans le monde. Elle a noté avec satisfaction que les deux graphies des mots modifiés resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage. Et elle a considéré que cet ajustement mesuré serait de nature à ramener l'attention du public sur l'orthographe.

Pour ces motifs, et à quelques réserves près, minimes, que le Conseil supérieur a bien voulu prendre en compte, l'Académie, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Conseil. Et elle est disposée à les mettre en application dès la publication du 6^e fascicule de son dictionnaire, l'an prochain. Enfin, elle a émis un vœu dont je vous ferai part en conclusion de cet exposé.

D'autre part, le Conseil de la langue française du Québec et celui de la Communauté française de Belgique ont été tenus informés des travaux auxquels certains de leurs membres ont participé, et ils ont donné des avis positifs, nous assurant donc que ces autorités francophones accueillent favorablement nos propositions.

*
* *

Monsieur le Premier ministre, je vais maintenant présenter la teneur des rectifications qui devraient, selon l'avis du Conseil supérieur, approuvé par l'Académie, être apportées à l'orthographe du français.

Chaque fois que cela a été possible, nous nous sommes efforcés d'énoncer une règle qui rende compréhensibles ces rectifications et facilite leur enseignement et leur usage.

Celles qui peuvent être rattachées à une règle, de même que quelques listes closes de vocables, pourront être rapidement appliquées.

Les autres prennent la forme de recommandations adressées spécifiquement aux auteurs de dictionnaires et aux créateurs de termes nouveaux ; elle visent à orienter de façon plus harmonieuse le développement de la langue écrite et sa codification dans les dictionnaires.

Vous nous aviez invités à examiner comment l'usage du trait d'union dans les mots composés pouvait être rendu plus régulier. Les règles fondamentales qui régissent l'utilisation de ce signe sont réaffirmées.

Le procédé de l'agglutination, ou soudure, dans les mots composés devrait connaître un renouveau d'extension, d'ailleurs conforme à la tradition de l'Académie française. On conservera toutefois le trait d'union quand la soudure risquerait de susciter des prononciations defectueuses, et généralement quand la dernière lettre du premier composant et la première lettre du second sont des voyelles qui pourraient former diptongue. Exemple : extra-utérin.

Cette mesure concerne en particulier :

- des noms fortement ancrés dans l'usage, formés ou non d'un élément verbal suivi d'un élément nominal, tels que : croquemitaine, portemine, piquenique ou encore : quotepart, terreplein ;

- des noms formés avec les éléments prépositifs contre, entre : on écrira à contrecourant (comme à contresens), s'entraîner (comme s'entraider) ;

- des mots formés au moyen de préfixes latins : extra, intra ultra, infra, supra. On écrira extraconjugal (comme extraordinaire) ;

- des mots formés à partir d'onomatopées ou similaires : blabla, tantam, etc. ;

- des mots composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et n'ayant pas valeur de citation : cowboy, weekend, statuquo, vademecum ;

- les nombreux mots composés sur thèmes « savants » (en particulier en o-), déjà très souvent écrits sans trait d'union, et dans lesquels on privilégiera à l'avenir les graphies du type : autovaccin, cirrocululus, électroménager, etc.

L'usage du trait d'union sera étendu aux numéraux formant un nombre complexe, en deçà et au-delà de cent. Exemple : on reliera par un trait d'union les composants de cent-deux et ceux de cent-soixante-douze, etc.

Vous nous aviez demandé de réfléchir également sur le pluriel des noms composés. En fait, c'est à la fois le singulier et le pluriel qui doivent être régularisés.

On propose donc pour le singulier et le pluriel des noms formés de verbe + nom et de préposition + nom une seule règle : ces noms seront traités comme des substantifs ordinaires et prendront la marque finale du pluriel seulement quand ils seront eux-mêmes au pluriel. On écrira par exemple : un pèse-lettre (sans s), des pèse-lettres (avec s) ; un après-midi (sans s), des après-midis (avec s). Il y aura cependant exception pour les mots comme des prie-Dieu (le second composant étant un nom propre), des trompe-l'œil (le second composant comportant un article au singulier).

Nous avons également précisé que les mots d'origine étrangère formeraient leur pluriel selon la règle du français. On écrira tout simplement des matchs, des solos.

Vous avez ensuite confié au Conseil la tâche d'améliorer l'usage de l'accent circonflexe, source de nombreuses difficultés.

Après avoir examiné cette question avec la plus grande rigueur et en même temps la plus grande prudence, il est apparu au Conseil supérieur qu'il convenait de conserver l'accent circonflexe sur la lettre a, e et o, mais qu'il ne serait plus obligatoire sur les lettres i et u, sauf dans les quelques cas où il est utile : la terminaison verbale du passé simple et du subjonctif

imparfait et plus-que-parfait, et dans quelques cas d'homographie comme jeûne, mûr et sûr.

Passons aux autres dispositions qui intéressent l'accentuation. Et d'abord le tréma.

Une source de difficultés sera tarie en prenant pour règle de placer le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée dans des mots comme aiguë, ambiguë et ambiguïté, et en étendant son usage aux mots où une suite -gue- ou -geu- conduit à des prononciations defectueuses, tels que argüer et gageüre.

Les règles auxquelles répond l'usage des accents grave et aigu sur la lettre e seront appliquées plus systématiquement. Cela conduira à munir d'un accent des mots où il avait été omis, comme asséner, réfréner, à modifier l'accent d'un certain nombre de mots qui ont échappé à la régularisation entreprise par l'Académie dans le passé, comme allègrement ou évènement, à aligner sur le type semer les futurs et conditionnels des verbes du type céder : on écrira donc je cèderai, j'allègerai et je considérerais ; enfin dans les tournures comme aimè-je, puissè-je, on utilisera désormais l'accent grave.

Dans la verbes en -eler et -eter, dont seule une minorité ne prête pas à hésitations et à contradictions, on généralisera l'e accent grave pour noter le son « e ouvert » du radical : on les conjuguera donc tous sur le modèle de peler et d'acheter, en faisant seulement exception pour appeler, jeter, et leurs dérivés. Leurs dérivés en -ment suivront la même orthographe : amonçèlement, cliquètement, etc.

En ce qui regarde le participe passé des verbes pronominaux, pour lesquels l'application de la règle actuelle est souvent dite malaisée, et l'est effectivement parfois, il est apparu aux experts que ces emplois ne peuvent être disjointes des emplois non pronominaux, et qu'une intervention sur tous les participes impliquerait des modifications trop importantes et nuisibles à la langue. Il n'est donc fait qu'une rectification : on généralisera l'invariabilité du participe passé de laisser dans le cas où il est suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage, en l'alignant sur celui de faire, qui reste invariable dans cette position.

On écrira donc dans tous les cas : elle s'est laissé mourir sans accorder le participe (comme dans elle s'est fait maigrir), et de même elle s'est laissé séduire (comme elle s'est fait féliciter), je les ai laissé partir (comme je les ai fait partir).

Mais, de manière générale, on s'en tiendra à la règle qui permet d'écrire correctement, selon l'exemple fameux : « Que d'hommes se sont craints (avec un s), déplu (sans s) détestés (avec s), nui (sans s), hais (avec s), succédé (sans s). » Car ce n'est presque plus là matière d'orthographe, mais déjà de syntaxe. Tous ces accords sont commandés par le sens, donc peuvent être clairement expliqués. Il s'agit d'apprendre à se poser une question : et c'est un fort bon exercice pour la pensée.

Au chapitre enfin des anomalies, les propositions formulées par l'Académie en 1975 seront reprises et seront appliquées. On régularisera aussi quelques autres séries brèves. Il faudra écrire à l'avenir charriot avec deux r, cuisseau avec e, a, u, combattif avec deux t, persiflage avec deux f, quincailler (au lieu de quincaillier), greloter avec un seul t, corole avec un seul l, douçâtre (au lieu de douceatre), etc.

Telles sont nos conclusions. Elle ne visent pas à un bouleversement de la langue, ce qui serait fâcheux et tout à fait contre-productif ; mais elles en éliminent les principales difficultés qui sont sans justification, et normalisent la plupart des anomalies. Que d'autres difficultés subsistent, cela n'est pas douteux. Mais une langue simple ou simplifiée à l'extrême est une langue pauvre. La nôtre, Dieu merci, est riche, et constamment enrichie ; et sa richesse se reflète dans son orthographe.

Nous attendons bien que certains nous reprochent d'être allés trop loin, et d'autres pas assez. Ce sera la preuve que nous avons travaillé dans la sagesse, l'amour de la langue, et le souci de la transmettre le mieux possible aux générations nouvelles.

Cela dit, quel que soit le mode de promulgation de nos propositions, elles n'iront pas sans poser maintes questions au public.

En temps ordinaire, l'Académie reçoit chaque semaine et même chaque jour des demandes, par courrier ou téléphone, concernant notamment l'orthographe. Dès que les aménagements proposés seront connus, ce sera un déluge. Aussi conviendrait-il de prévoir un service – oh ! ultra-léger et provisoire – pour répondre rapidement aux interrogations venant non seulement de France mais d'ailleurs. Car il y aura certainement une période de flottement, et ce ne peut être à mon sens, un décret qui répertorie, avec certitude et exhaustivement, les quelques milliers de mots qui vont subir modification – trois à quatre mille en vérité – sur les cinquante mille environ qui sont dans l'usage courant.

Et c'est là que je présente mon vœu, ratifié par l'Académie française.

Nous souhaitons vivement que soit établi dans les meilleurs délais, et à la diligence de votre Délégation générale, un lexique orthographique de la langue française, mettant en application les rectifications et ajustements proposés.

De la sorte, les instituteurs et professeurs, élèves, imprimeurs et correcteurs, les éditeurs de dictionnaires, et généralement tous les usagers du langage pourront disposer d'un outil de référence certain, publié avec l'aval de l'État.

Ce serait la manière la plus sûre de faire entrer dans l'usage les aménagements dont vous nous avez corfié l'étude.

Après quoi, Monsieur le Premier ministre, la langue étant chose vivante, il faudra recommencer le travail, dans trente ans, sinon même avant.

Maurice Druon
Secrétaire perpétuel
de l'Académie française

Réponse du Premier ministre

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je vous remercie pour ce rapport limpide, qui correspond exactement à la demande que j'avais faite au Conseil. Comme il était entendu, il exclut toute idée de réforme de notre orthographe, mais il présente des propositions de rectifications précises, limitées, et respectueuses de l'histoire et de la nature de notre langue, dans son passé comme dans son devenir.

Je tiens à féliciter l'ensemble des membres du Conseil, ainsi d'ailleurs que les éminents spécialistes du groupe d'experts qui ont travaillé en relation étroite avec le Conseil. Huit mois à peine après que je vous ai saisis, vous présentez, au sujet des cinq points de notre orthographe sur lesquels j'ai sollicité votre avis, des propositions qui vont permettre à notre langue d'accroître sa cohérence et son efficacité, et de renforcer ainsi à la fois son usage et ses usages, c'est-à-dire tous les Français et tous les francophones.

Sur le trait d'union, sur les accents et trémas, sur le pluriel des mots composés et des mots empruntés, sur l'harmonisation des familles de mots présentant aujourd'hui des contradictions, vous avez réussi à mettre au point des solutions simples, modérées et acceptables par tous.

C'est en 1893 que le Recteur Gréard faisait voter par une commission de l'Académie française, dont il était membre, une proposition d'amélioration de l'orthographe portant notamment sur les points que vous avez traités. Mais, pas plus que celles qui lui succédèrent, cette tentative ne put aboutir. Un siècle après, nous y voilà enfin.

Il n'est que temps, si nous tenons à la vitalité de notre langue. Car les incohérences et les incertitudes que vous proposez de rectifier ne sont pas seulement cause d'innombrables fautes dans l'usage ordinaire de la quasi-totalité des Français ; elles sont aussi à l'origine de divergences portant sur des milliers de mots entre les dictionnaires courants, si bien qu'un enfant pourrait se voir compter une faute pour la simple raison que ses parents ne possèdent pas le même dictionnaire que son instituteur ; et elles posent, enfin, des problèmes jusqu'ici sans solution pour la création des mots nouveaux — et il s'en crée des milliers chaque année dans les sciences et les techniques.

Pour se porter bien, une langue doit être réglée sur des principes ; en clarifiant et renforçant les principes de notre orthographe, nous contribuons à assurer l'avenir de notre langue.

Vos propositions, Mesdames et Messieurs, me conviennent. Mais mon jugement personnel n'importe pas plus que celui de tout autre usager. Ce qui est décisif, en revanche, c'est que vous avez travaillé en étroite relation avec l'Académie française et avec les deux organismes parallèles à votre Conseil existant dans la francophonie : le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. Vos propositions ont reçu l'accord de l'un et de l'autre et l'avis favorable de l'Académie française à l'unanimité.

L'autorité de ces institutions se rajoutant à la vôtre propre, l'unanimité qui s'est établie me convainc de l'excellence de vos propositions.

J'accepte donc officiellement ces propositions de rectification de l'orthographe du français, et charge votre groupe de travail de leur mise au point définitive, pour la fin de l'année, après examen des réactions qui se feront jour d'ici là.

Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers, qui ne se font pas faute de prendre chaque jour des libertés avec les normes établies. Mais il appartient au Gouvernement de faire ce qui relève de son pouvoir pour favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant — en l'occurrence celui que vous proposez.

Je demande donc à Monsieur le ministre de l'éducation nationale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces rectifications soient désormais enseignées, étant clairement posé que les formes actuellement en usage resteront évidemment admises.

Mais l'enseignement ne saurait être le seul lieu où ces rectifications s'utilisent. Je demande donc à Monsieur le ministre délégué chargé de la francophonie de réunir, conjointement avec le vice-président du Conseil, l'ensemble des responsables des dictionnaires, de la presse écrite et de l'édition, ainsi que les correcteurs professionnels et tous les spécialistes concernés pour envisager avec eux les moyens de faire passer ces aménagements de l'orthographe dans l'usage ordinaire. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, le texte définitif du rapport sera publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Vous avez émis le vœu, Monsieur le Secrétaire perpétuel, que les usagers du français aient prochainement à leur disposition un lexique officiel des mots touchés par ces rectifications. Je demande à la Délégation générale à la langue française de préparer et de publier ce lexique. Dès sa publication, donnant l'exemple, le Gouvernement suivra vos recommandations dans les textes dont il est l'auteur.

Mesdames, Messieurs, vous savez combien le Président de la République suit avec intérêt et attention votre travail au service de cette langue qu'il manie avec autant d'attachement que de maîtrise. Je me félicite, pour ma part, de ce que, dans cette séance de notre Conseil, la question de l'orthographe ait été située au sein d'un ensemble comportant également la question de l'organisation effective d'un véritable multilinguisme européen, celle du français scientifique, et celle de la place du français dans la langue de l'économie ou dans les industries de la langue. Notre action sur chacun de ces points ne forme qu'un même combat, et répond à un seul souci : celui d'armer le plus efficacement possible notre langue pour assurer son maintien, son développement et sa promotion en abordant les yeux ouverts la réalité de la concurrence linguistique.

RAPPORT

PLAN

Introduction

Principes

I. - Analyses

1. Le trait d'union
2. Les marques du nombre
3. Le tréma et les accents
 - 3.1. Le tréma
 - 3.2. L'accent grave ou aigu sur le *e*
 - 3.3. L'accent circonflexe
4. Les verbes en *-eler, -eter*
5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux
6. Les mots empruntés
 7. Les anomalies

II. - Règles

III. - Graphies particulières fixées ou modifiées

IV. - Recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes

INTRODUCTION

Dans son discours du 24 octobre 1989, le Premier ministre a proposé à la réflexion du Conseil supérieur cinq points précis concernant l'orthographe :

- le trait d'union ;
- le pluriel des mots composés ;
- l'accent circonflexe ;
- le participe passé des verbes pronominaux ;
- diverses anomalies.

C'est sur ces cinq points que portent les présentes propositions. Elles ne visent pas seulement l'orthographe du vocabulaire existant, mais aussi et surtout celle du vocabulaire à naître, en particulier dans les sciences et les techniques.

Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, ces rectifications ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'unanimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique.

Ces rectifications sont modérées dans leur teneur et dans leur étendue.

En résumé :

- le trait d'union : un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (exemple : **portemonnaie** comme **portefeuille**) ;
- le pluriel des mots composés : les mots composés du type **pèse-lettre** suivront au pluriel la règle des mots simples (des **pèse-lettres**) ;
- l'accent circonflexe : il ne sera plus obligatoire sur les lettres **i** et **u**, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples : **qu'il fût, mûr**) ;
- le participe passé : il sera invariable dans le cas de **laisser** suivi d'un infinitif (exemple : **elle s'est laissé mourir**) ;
- les anomalies :
 - mots empruntés : pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (exemple : un **imprésario**, des **imprésarios**) ;
 - séries désaccordées : des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (exemple : **douçâtre**), ou à la cohérence d'une série précise (exemples : **boursouffler** comme **souffler**, **charriot** comme **charrette**).

Ces propositions sont présentées sous forme, d'une part, de règles d'application générale et de modifications de graphies particulières, destinées aux usagers et à l'enseignement, et, d'autre part, sous forme de recommandations à l'usage des lexicographes et des créateurs de néologismes.

PRINCIPES

La langue française, dans ses formes orales et dans sa forme écrite, est et doit rester le bien commun de millions d'êtres humains en France et dans le monde.

C'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie qu'il est nécessaire de continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait depuis le XVII^e siècle et comme il est fait dans la plupart des pays voisins.

Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue : nul ne saurait affirmer sans naïveté qu'on puisse aujourd'hui rendre « simple » la graphie de notre langue, pas plus que la langue elle-même. Le voudrait-on, beaucoup d'irrégularités qui sont la marque de l'histoire ne pourraient être supprimées sans mutiler notre expression écrite.

Les présentes propositions s'appliqueront en priorité dans trois domaines : la création de mots nouveaux, en particulier dans les sciences et les techniques, la confection des dictionnaires, l'enseignement.

Autant que les nouveaux besoins de notre époque, le respect et l'amour de la langue exigent que sa créativité, c'est-à-dire son aptitude à la néologie, soit entretenue et facilitée : il faut pour cela que la graphie des mots soit orientée vers plus de cohérence par des règles simples.

Chacun sait la confiance qu'accordent à leurs dictionnaires non seulement écrivains, journalistes, enseignants, correcteurs d'imprimerie et autres professionnels de l'écriture, mais plus généralement tous ceux, adultes ou enfants, qui écrivent la langue française. Les lexicographes, conscients de cette responsabilité, jouent depuis quatre siècles un rôle déterminant dans l'évolution de l'orthographe : chaque nouvelle édition des dictionnaires faisant autorité enregistre de multiples modifications des graphies, qui orientent l'usage autant qu'elles le suivent. Sur de nombreux points, les présentes propositions entérinent les formes déjà données par des dictionnaires courants. Elles s'inscrivent dans cette tradition de réfection progressive permanente. Elles tiennent compte de l'évolution naturelle de l'usage en cherchant à lui donner une orientation raisonnée et elles veillent à ce que celle-ci soit harmonieuse.

L'apprentissage de l'orthographe du français continuera à demander beaucoup d'efforts, même si son enseignement doit être rendu plus efficace. L'application des règles par les enfants (comme par les adultes) sera cependant facilitée puisqu'elles gagnent en cohérence et souffrent moins d'exceptions. L'orthographe bénéficiera d'un regain d'intérêt qui devrait conduire à ce qu'elle soit mieux respectée, et davantage appliquée.

À l'heure où l'étude du latin et du grec ne touche plus qu'une minorité d'élèves, il paraît nécessaire de rappeler l'apport de ces langues à une connaissance approfondie de la langue française, de son histoire et de son orthographe et par conséquent leur utilité pour la formation des enseignants de français. En effet, le système graphique du français est essentiellement fondé sur l'histoire de la langue, et les présentes rectifications n'entament en rien ce caractère.

Au-delà même du domaine de l'enseignement, une politique de la langue, pour être efficace, doit rechercher la plus large participation des acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, administrative. Comme l'a

déclaré le Premier ministre, il n'est pas question de légiférer en cette matière. Les édits linguistiques sont impuissants s'ils ne sont pas soutenus par une ferme volonté des institutions compétentes et s'ils ne trouvent pas dans le public un vaste écho favorable. C'est pourquoi ces propositions sont destinées à être enseignées aux enfants — les graphies rectifiées devenant la règle, les anciennes demeurant naturellement tolérées ; elles sont recommandées aux adultes, et en particulier à tous ceux qui pratiquent avec autorité, avec éclat, la langue écrite, la consignent, la codifient et la commentent.

On sait bien qu'il est difficile à un adulte de modifier sa façon d'écrire. Dans les réserves qu'il peut avoir à adopter un tel changement, ou même à l'accepter dans l'usage des générations montantes, intervient un attachement esthétique, voire sentimental, à l'image familière de certains mots. L'élaboration des présentes propositions a constamment pris en considération, en même temps que les arguments proprement linguistiques, cet investissement affectif. On ne peut douter pourtant que le même attachement pourra plus tard être porté aux nouvelles graphies proposées ici, et que l'invention poétique n'y perdra aucun de ses droits, comme on l'a vu à l'occasion des innombrables modifications intervenues dans l'histoire du français.

Le bon usage a été le guide permanent de la réflexion. Sur bien des points il est hésitant et incohérent, y compris chez les plus cultivés. Et les discordances sont nombreuses entre les dictionnaires courants, ne permettant pas à l'usager de lever ses hésitations. C'est sur ces points que le Premier ministre a saisi en premier lieu le Conseil supérieur, afin d'affermir et de clarifier les règles et les pratiques orthographiques.

Dans l'élaboration de ces propositions, le souci constant a été qu'elles soient cohérentes entre elles et qu'elles puissent être formulées de façon claire et concise. Enfin, les modifications préconisées ici respectent l'apparence des textes (d'autant qu'elles ne concernent pas les noms propres) : un roman contemporain ou du siècle dernier doit être lisible sans aucune difficulté. Des évaluations informatiques l'ont confirmé de manière absolue.

Ces propositions, à la fois mesurées et argumentées, ont été acceptées par les instances qui ont autorité en la matière. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail lexicographique effectué au cours des siècles depuis la formation du français moderne. Responsable de ce travail, l'Académie française a corrigé la graphie du lexique en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-35. En 1975 elle a proposé une série de nouvelles rectifications, qui ne sont malheureusement pas passées dans l'usage, faute d'être enseignées et recommandées. C'est dans le droit-fil de ce travail que le Conseil a préparé ses propositions en sachant que dans l'histoire, des délais ont toujours été nécessaires pour que l'adoption d'améliorations de ce type soit générale.

En entrant dans l'usage, comme les rectifications passées et peut-être plus rapidement, elles contribueront au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

I.- ANALYSES

1. Le trait d'union

Le trait d'union a des emplois divers et importants en français :

- des emplois syntaxiques : inversion du pronom sujet (*exemple* : **dit-il**), et libre coordination (*exemples* : la ligne **nord-sud**, le rapport **qualité-prix**). Il est utilisé aussi dans l'écriture des nombres, mais, ce qui est difficilement justifiable, seulement pour les numéraux inférieurs à cent (*exemple* : **vingt-trois**, mais **cent trois**) (Voir Règle 1.)

- des emplois lexicaux dans des mots composés librement formés (néologismes ou créations stylistiques, *exemple* : **train-train**) ou des suites de mots figées (*exemple* : **porte-drapeau**, **va-nu-pied**).

Dans ces emplois, la composition avec trait d'union est on concurrence, d'une part, avec la composition par soudure ou agglutination (*exemples* : **portemanteau**, **betterave**), d'autre part, avec le figement d'expressions dont les termes sont autonomes dans la graphie (*exemples* : **pomme de terre**, **compte rendu**).

Lorsque le mot composé contient un élément savant (c'est-à-dire qui n'est pas un mot autonome : **narco-**, **poly-**, etc.), il est généralement soudé (*exemple* : **narcothérapie**) ou, moins souvent, il prend le trait d'union (*exemple* : **narco-dollar**). Si tous les éléments sont savants, la soudure est obligatoire (*exemple* : **narcolepsie**). Dans l'ensemble, il est de plus en plus net qu'on a affaire à un seul mot, quand on va de l'expression figée au composé doté de trait d'union et au mot soudé.

Dans une suite de mots devenue mot composé, le trait d'union apparaît d'ordinaire :

a) lorsque cette suite change de nature grammaticale (*exemple* : il intervient à **propos**, il a de l'**à-propos**). Il s'agit le plus souvent de noms (un **ouvre-boîte**, un **va-et-vient**, le **non-dit**, le **tout-à-l'égout**, un **après-midi**, un **chez-soi**, un **sans-gêne**). Ces noms peuvent représenter une phrase (*exemples* : un **laissez-passer**, un **sauve-qui-peut**, le **qu'en-dira-t-on**). Il peut s'agir aussi d'adjectifs (*exemple* : un décor **tape-à-l'œil**) ;

b) lorsque le sens (et parfois le genre ou le nombre) du composé est distinct de celui de la suite de mots dont il est formé (*exemple* : un **rouge-gorge** qui désigne un oiseau). Il s'agit le plus souvent de noms (un **saut-de-lit**, un **coq-à-l'âne**, un **pousse-café**, un **à-coup**) dont certains sont des calques de mots empruntés (un **gratte-ciel**, un **franc-maçon**) ;

c) lorsque l'un des éléments a vieilli et n'est plus compris (*exemples* : un **rez-de-chaussée**, un **croc-en-jambe**, à **vau-l'eau**). L'agglutination ou soudure implique d'ordinaire que l'on n'analyse plus les éléments qui constituent le composé dans des mots de formation ancienne (*exemples* : **vinaigre**, **pissenlit**, **chienlit**, **portefeuille**, **passport**, **marchepied**, **hautbois**, **plafond**), etc. ;

d) lorsque le composé ne respecte pas les règles ordinaires de la morphologie et de la syntaxe, dans des archaïsmes (la **grand-rue**, un **nouveau-né**, **nu-tête**) ou dans des calques d'autres langues (**surprise-partie**, **sud-américain**).

On remarque de très nombreuses hésitations dans l'usage du trait d'union et des divergences entre les dictionnaires, ce qui justifie qu'on s'applique à clarifier la question, ce mode de construction étant très productif. On

améliorera donc l'usage du trait d'union en appliquant plus systématiquement les principes que l'on vient de dégager, soit à l'utilisation de ce signe, soit à sa suppression par agglutination ou soudure des mots composés. (Voir Graphies 1, 2, 3 ; Recommandations 1, 2.)

2. Les marques du nombre

Les hésitations concernant le pluriel de mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses. Ce problème ne se pose pas quand les termes sont soudés (*exemples* : un **portefeuille**, des **portefeuilles** ; un **passport**, des **passports**).

Bien que le mot composé ne soit pas une simple suite de mots, les grammairiens de naguère ont essayé de maintenir les règles de variation comme s'il s'agissait de mots autonomes, notamment :

- en établissant des distinctions subtiles : entre des **gardes-meubles** (hommes) et des **garde-meubles** (lieux), selon une analyse erronée déjà dénoncée par Littré ; entre un **porte-montre** si l'objet ne peut recevoir qu'une montre, et un **porte-montres** s'il peut en recevoir plusieurs ;

- en se contredisant l'un l'autre, voire eux-mêmes, tantôt à propos des singuliers, tantôt à propos des pluriels : un **cure-dent**, mais un **cure-ongles** ; des **après-midi**, mais des **après-dîners**, etc.

De même que **mille-feuille** ou **millefeuille** (les deux graphies sont en usage) ne désigne pas mille (ou beaucoup de) feuilles, mais un gâteau, et ne prend donc pas d'**s** au singulier, de même le **ramasse-miettes** ne se réfère pas à des miettes à ramasser, ni à l'acte de les ramasser, mais à un objet unique. Dans un mot de ce type, le premier élément n'est plus un verbe (il ne se conjugue pas) ; l'ensemble ne constitue donc pas une phrase (décrivant un acte), mais un nom composé. Il ne devrait donc pas prendre au singulier la marque du pluriel. À ce nom doit s'appliquer la règle générale d'accord en nombre des noms : pas de marque au singulier, **s** ou **x** final au pluriel. (Voir Règle 2.)

3. Le tréma et les accents

3.1. Le tréma

Le tréma interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son (*exemple* : **lait** mais **naïf**). Il ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée (*exemple* : **maïs**), mais déroute dans les cas où il surmonte une voyelle muette (*exemple* : **aiguë**) : il est souhaitable que ces anomalies soient supprimées. De même l'emploi de ce signe doit être étendu aux cas où il permettra d'éviter des prononciations fautives (*exemples* : **gageure**, **arguer**). (Voir Graphies 4, 5.)

3.2. L'accent grave ou aigu sur le e

L'accent aigu placé sur la lettre **e** a pour fonction de marquer la prononciation comme « *e* fermé », l'accent grave comme « *e* ouvert ». Il est nécessaire de rappeler ici les deux règles fondamentales qui régissent la quasi-totalité des cas :

Première règle :

La lettre **e** ne reçoit un accent aigu ou grave que si elle est en finale de la syllabe graphique : **étude** mais **espoir**, **méprise** mais **mercure**, **intéressant** mais **intellectuel**, etc.

Cette règle ne connaît que les exceptions suivantes :

- l's final du mot n'empêche pas que l'on accentue la lettre *e* qui précède : **accès, progrès** (avec *s* non prononcé), **aloès, herpès** (avec *s* prononcé), etc.;

- dans certains composés généralement de formation récente, les deux éléments, indépendamment de la coupe syllabique, continuent à être perçus chacun avec sa signification propre, et le premier porte l'accent aigu. *Exemples* : **télé/spectateur** (contrairement à **téles/cope**), **prés/scolaire** (contrairement à **pres/crيره**), **dé/stabiliser** (contrairement à **des/tituer**), etc.

Deuxième règle :

La lettre *e* ne prend l'accent grave que si elle est précédée d'une autre lettre et suivie d'une syllabe qui comporte un *e* muet. D'où les alternances : **aérer**, il **aère** ; **collège**, **collégien** ; **célèbre**, **célébrer** ; **fidèle**, **fidélité** ; **règlement**, **régulier** ; **oxygène**, **oxygéner**, etc. Dans les mots **échelon**, **élever**, etc., la lettre *e* n'est pas précédée d'une autre lettre.

À cette règle font exception : les mots formés à l'aide des préfixes **dé-** et **pré-** (se **démener**, **prévenir**, etc.) ; quelques mots, comme **médecin**, **ère** et **èche**.

L'application de ces régularités ne souffre qu'un petit nombre d'anomalies (*exemples* : un **événement**, je **considérerai**, **puissé-je**, etc.), qu'il convient de réduire. (Voir Règle 3, Graphies 6, 7, Recommandation 3.)

3.3. L'accent circonflexe

L'accent circonflexe représente une importante difficulté de l'orthographe du français, et même l'usage des personnes instruites est loin d'être satisfaisant à cet égard.

L'emploi incohérent et arbitraire de cet accent empêche tout enseignement systématique ou historique. Les justifications étymologiques ou historiques ne s'appliquent pas toujours : par exemple, la disparition d'un *s* n'empêche pas que l'on écrive **votre**, **notre**, **mouche**, **molte**, **chaque**, **coteau**, **moutarde**, **coutume**, **mépris**, etc., et à l'inverse, dans **extrême** par exemple, on ne peut lui trouver aucune justification. Il n'est pas constant à l'intérieur d'une même famille : **jeûner**, **déjeuner** ; **côte**, **coteau** ; **grâce**, **gracieux** ; **mêler**, **mélange** ; **icône**, **iconoclaste**, ni même dans la conjugaison de certains verbes (**être**, **êtes**, **était**, **étant**). De sorte que des mots dont l'histoire est tout à fait parallèle sont traités différemment : **mû**, mais **su**, **tu**, **vu**, etc. ; **plaît**, mais **taît**.

L'usage du circonflexe pour noter une prononciation est loin d'être cohérent : **bateau**, **château** ; **noirâtre**, **pédiatre** ; **zone**, **clone**, **aumône** ; **atome**, **monôme**. Sur la voyelle *e*, le circonflexe n'indique pas, dans une élocution normale, une valeur différente de celle de l'accent grave (ou aigu dans quelques cas) : comparer il **mêle**, il **harcèle** ; **même**, **thème** ; **chrême**, **crème** ; **trêve**, **grève** ; **prêt**, **secret** ; **vêtir**, **vétille**. Si certains locuteurs ont le sentiment d'une différence phonétique entre *a* et *â*, *o* et *ô*, *è* ou *é* et *ê*, ces oppositions n'ont pas de réalité sur les voyelles *i* et *u* (comparer **cime**, **abîme** ; **haine**, **chaîne** ; **voûte**, **route**, **croûte** ; **huche**, **bûche** ; **bout**, **moût**, etc.) L'accent circonflexe, enfin, ne marque le timbre ou la durée des voyelles que dans une minorité des mots où il apparaît, et seulement en syllabe accentuée (tonique) ; les distinctions concernées sont elles-mêmes en voie de disparition rapide.

Certes, le circonflexe paraît à certains inséparable de l'image visuelle de quelques mots et suscite même des investissements affectifs (mais aucun adulte, rappelons-le, ne sera tenu de renoncer à l'utiliser).

Dès lors, si le maintien du circonflexe peut se justifier dans certains cas, il ne convient pas d'en rester à la situation actuelle : l'amélioration de la graphie à ce sujet passe donc par une réduction du nombre de cas où le circonflexe est utilisé. (Voir Règle 4 ; Recommandation 4.)

4. Les verbes en -eler et -eter

L'infinitif de ces verbes comporte un « *e* sourd », qui devient « *e* ouvert » dans la conjugaison devant une syllabe muette (*exemple* : **acheter**, **j'achète** ; **ruisseler**, je **ruisselle**).

Il existe deux procédés pour noter le « *e* ouvert », soit le redoublement de la consonne qui suit le *e* (*exemple* : **ruisselle**) ; soit le *e* accent grave, suivi d'une consonne simple (*exemple* : **harcèle**).

Mais, quant au choix entre ces deux procédés, l'usage ne s'est pas fixé, jusqu'à l'heure actuelle : parmi les verbes concernés, il y en a peu sur lesquels tous les dictionnaires sont d'accord. La graphie avec *è* présente l'avantage de ramener tous ces verbes au modèle de conjugaison de **mener** (il **mène**, elle **mènera**).

Quelques dérivés en **-ement** sont liés à ces verbes (*exemple* : **martèlement** ou **martellement**).

On mettra fin sur ce point aux hésitations, en appliquant une règle simple. (Voir Règle 5.)

5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux

Les règles actuelles sont parfois d'une application difficile et donnent lieu à des fautes, même chez les meilleurs écrivains.

Cependant, il est apparu aux experts que ce problème d'orthographe grammaticale ne pouvait être résolu en même temps que les autres difficultés abordées. D'abord il ne s'agit pas d'une question purement orthographique, car elle touche à la syntaxe et même à la prononciation. Ensuite il est impossible de modifier la règle dans les participes de verbes en emplois pronominaux sans modifier aussi les règles concernant les emplois non pronominaux : on ne peut séparer les uns des autres, et c'est l'ensemble qu'il faudrait retoucher. Il ne sera donc fait qu'une proposition, permettant de simplifier un point très embarrassant : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage. (Voir Règle 6.)

6. Les mots empruntés

Traditionnellement, les mots d'emprunt s'intègrent à la graphie du français après quelque temps. Certains, malgré leur ancienneté en français, n'ont pas encore subi cette évolution.

6.1. Singulier et pluriel

On renforcera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français, ce qui implique dans certains cas la fixation d'une forme de singulier.

6.2. Traitement graphique

Le processus d'intégration des mots empruntés conduit à la régularisation de leur graphie, conformément aux règles générales du français. Cela implique qu'ils perdent certains signes distinctifs « exotiques », et qu'ils

entrent dans les régularités de la graphie française. On tiendra compte cependant du fait que certaines graphies étrangères, anglaises en particulier, sont devenues familières à la majorité des utilisateurs du français.

On rappelle par ailleurs que des commissions ministérielles de terminologie sont chargées de proposer des termes de remplacement permettant d'éviter, dans les sciences et techniques en particulier, le recours aux mots empruntés. (Voir Règle 7 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

7. Les anomalies

Les anomalies sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (*comme ign* dans *oignon*) ou à la cohérence d'une série précise. On peut classer celles qui ont été examinées en deux catégories :

7.1 Séries désaccordées

Certaines graphies heurtent à la fois l'étymologie et le sentiment de la langue de chacun, et chargent inutilement l'orthographe de bizarreries ce qui n'est ni esthétique, ni logique, ni commode. Conformément à la réflexion déjà menée par l'Académie sur cette question, ces points de détail seront rectifiés. (Voir Graphies 10, 11, 12, 13 ; Recommandation 6)

7.2. Dérivés formés sur les noms qui se terminent par **-on** et **-an**

La formation de ces dérivés s'est faite et se fait soit en doublant le *n* final du radical, soit en le gardant simple. L'usage, y compris celui des dictionnaires, connaît beaucoup de difficultés et de contradictions, qu'il serait utile de réduire.

Sur les noms en **-an** (une cinquantaine de radicaux), le *n* simple est largement prédominant dans l'usage actuel. Un cinquième des radicaux seulement redouble le *n* (pour seulement un quart environ de leurs dérivés).

Sur les noms en **-on** (plus de 400 radicaux, et trois fois plus de dérivés), la situation actuelle est plus complexe. On peut relever de très nombreux cas d'hésitation, à la fois dans l'usage et dans les dictionnaires. Selon qu'est utilisé tel ou tel suffixe, il peut exister une tendance prépondérante soit au *n* simple, soit au *n* double. On s'appuiera sur ces tendances quand elles existent pour introduire plus de régularité. (Voir Recommandation 10.)

II - RÈGLES

1. **Trait d'union** : on lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent.

Exemples : elle a **vingt-quatre** ans, cet ouvrage date de l'année **quatre-vingt-neuf**, elle a **cent-deux** ans, cette maison a **deux-cents** ans, il lit les pages **cent-trente-deux et deux-cent-soixante-et-onze**, il possède **sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un** francs. (Voir Analyse 1.)

2. **Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union** : les noms composés d'un

verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples, et prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément.

Exemples : un **pèse-lettre**, des **pèse-lettres**, un **cure-dent**, des **cure-dents**, un **perce-neige**, des **perce-neiges**, un **garde-meuble**, des **garde-meubles** (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu), un **abat-jour**, des **abat-jours**.

Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom. Exemples : un **après-midi**, des **après-midis**, un **après-ski**, des **après-skis**, un **sans-abri**, des **sans-abris**.

Cependant, quand l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prend pas de marque de pluriel. Exemple : des **prie-Dieu**, des **trompe-l'œil**, des **trompe-la-mort**. (Voir Analyse 2.)

3. **Accent grave** : conformément aux régularités décrites plus haut (Analyse 3.2) :

a) On accentue sur le modèle de **semer** les futurs et conditionnels des verbes du type **céder** : je **cèderai**, je **cèderais**, j'**allègerai**, j'**altérerai**, je **considèrerai**, etc.

b) Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet **je** porte un accent grave : **aimè-je**, **puissè-je**, etc. (Voir Analyse 3.2 ; Graphies 6, 7 ; Recommandation 3.)

4. Accent circonflexe

Si l'accent circonflexe placé sur les lettres *a*, *o* et *e* peut indiquer utilement des distinctions de timbre (**mâtin** et **matin** ; **côte** et **cote** ; **vôte** et **votre** ; etc.), placé sur *i* et *u* il est d'une utilité nettement plus restreinte (**voûte** et **doute** par exemple ne se distinguent dans la prononciation que par la première consonne). Dans quelques terminaisons verbales (passé simple, etc.), il indique des distinctions morphologiques nécessaires. Sur les autres mots, il ne donne généralement aucune indication, excepté pour de rares distinctions de formes homographes.

En conséquence, on conserve l'accent circonflexe sur *a*, *e*, et *o*, mais sur *i* et sur *u* il n'est plus obligatoire, excepté dans les cas suivants :

a) Dans la conjugaison, où il marque une terminaison :

Au passé simple (première et deuxième personnes du pluriel) :

nous **suivîmes**, nous **voulûmes**, comme nous **aimâmes** ;

vous **suivîtes**, vous **voulûtes**, comme vous **aimâtes**.

À l'imparfait du subjonctif (troisième personne du singulier) :

qu'il **suivît**, qu'il **voulût**, comme qu'il **aimât**.

Au plus-que-parfait du subjonctif, aussi nommé parfois improprement conditionnel passé deuxième forme (troisième personne du singulier) :

qu'il **eût suivi**, il **eût voulu**, comme qu'il **eût aimé**.

Exemples :

Nous voulûmes qu'il prît la parole ;

Il eût préféré qu'on le prévînt.

b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : **dû**, **jeûne**, les adjectifs **mûr** et **sûr**, et le verbe **croître** (étant donné que sa conjugaison est en partie homographe de celle du verbe **croire**). L'exception ne concerne pas les dérivés et les composés de ces mots (exemple : **sûr**, mais **sureté** ; **croître**, mais **accroître**). Comme c'était déjà le cas pour **dû**, les adjectifs **mûr** et

sûr ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier.

Les personnes qui ont déjà la maîtrise de l'orthographe ancienne pourront, naturellement, ne pas suivre cette nouvelle norme. (Voir Analyse 3.3 ; Recommandation 4.)

Remarques :

- cette mesure entraîne la rectification de certaines anomalies étymologiques, en établissant des régularités. On écrit désormais **mu** (comme déjà **su, tu, vu, lu**), **plait** (comme déjà **taït, fait**), **piqûre, surpiqûre** (comme déjà **morsure**) **traîne, traître**, et leurs dérivés (comme déjà **gaine, haine, faine**), et **ambigument, assidument, congrument, continument, crument, dument, goulument, incongrument, indument, nument** (comme déjà **absolument, éperdument, ingénument, résolument**) ;

- sur ce point comme sur les autres, aucune modification n'est apportée aux noms propres. On garde le circonflexe aussi dans les adjectifs issus de ces noms (exemples : **Nîmes, nîmois**.)

5. Verbes en -eler et -eter

L'emploi du e accent grave pour noter le son « e ouvert » dans les verbes en **-eler** et en **-eter** est étendu à tous les verbes de ce type.

On conjugue donc, sur le modèle de **peler** et d'**acheter** : elle **ruissèle**, elle **ruissèlera**, j'**époussète**, j'**étiquète**, il **époussètera**, il **étiquètera**.

On ne fait exception que pour **appeler** (et **rappeler**) et **jeter** (et les verbes de sa famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage.

Les noms en **-ement** dérivés de ces verbes suivront la même orthographe : **amoncèlement, bossèlement, chancèlement, cisèlement, cliquètement, craquèlement, craquètement, cuvèlement, dénivèlement, ensorcèlement, étincèlement, grommèlement, martèlement, morcèlement, musèlement, nivèlement, ruissèlement, volèlement**. (Voir Analyse 4.)

6. **Participe passé** : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est rendu invariable : il joue en effet devant l'infinitif un rôle d'auxiliaire analogue à celui de **faire**, qui est toujours invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire **avoir** comme en emploi pronominal).

Le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est donc invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire **avoir** et même quand l'objet est placé avant le verbe. (Voir Analyse 5.)

Exemples :

Elle **s'est laissé mourir** (comme déjà elle s'est fait maigrir) ;

Elle **s'est laissé séduire** (comme déjà elle s'est fait féliciter) ;

Je **les ai laissé partir** (comme déjà je les ai fait partir) ;

La maison qu'elle **a laissé saccager** (comme déjà la maison qu'elle **a fait repeindre**).

7. **Singulier et pluriel des mots empruntés** : les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers : un **zakouski**, des **zakouskis** ; un **ravioli**, des **raviolis** ; un **graffiti**, des **graffitis** ; un **lazzi**, des **lazzis** ; un **confetti**, des **confettis** ; un **scénario**, des **scénarios** ; un **jazzman**, des **jazzmans**, etc. On choisit

comme forme du singulier la forme la plus fréquente, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue.

Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un **s** non prononcé (*exemples* : des **matchs**, des **lands**, des **lieds**, des **solos**, des **apparchiks**). Il en est de même pour les noms d'origine latine (*exemples* : des **maximums**, des **médias**). Cette proposition ne s'applique pas aux mots ayant conservé valeur de citation (*exemple* : des **mea culpa**).

Cependant, comme il est normal en français, les mots terminés par **s, x** et **z** restent invariables (*exemples* : un **boss**, des **boss** ; un **kibboutz**, des **kibboutz** ; un **box**, des **box**).

Remarque : le pluriel de mots composés étrangers se trouve simplifié par la soudure (*exemples* : des **covergirls**, des **bluejeans**, des **ossobucos**, des **weekends**, des **hotdogs**). (voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Tableau résumé des règles

NR	ANCIENNE ORTHOGRAPHE	NOUVELLE ORTHOGRAPHE
1	vingt-trois, cent trois.	vingt-trois, cent-trois.
2	un cure-dents. des cure-ongle. un cache-flamme(s). des cache-flamme(s).	un cure-dent. des cure-ongles. un cache-flamme. des cache-flammes.
3 a	je céderai, j'allégerais	je cèderai, j'allègerais.
3 b	puissé-je, aimé-je.	puissè-je, aimè-je.
4	il plaît, il se tait. la route, la voûte.	il plait, il se tait. la route, la voute .
5	il ruisselle, amoncèle.	il ruissèle, amoncèle.
6	elle s'est laissée aller. elle s'est laissé appeler.	elle s'est laissé aller. elle s'est laissé appeler.
7	des jazzmen, des hieder.	des jazzmans, des lieds.

III. - GRAPHIES PARTICULIÈRES FIXÉES OU MODIFIÉES

Ces listes, restreintes, sont limitatives.

Il s'agit en général de mots dont la graphie est irrégulière ou variable ; on la rectifie, ou bien l'on retient la variante qui permet de créer les plus larges régularités. Certains de ces mots sont déjà donnés par un ou plusieurs dictionnaires usuels avec la graphie indiquée ici : dans ce cas, c'est une harmonisation des dictionnaires qui est proposée.

1. **Mots composés** : on écrit soudés les noms de la liste suivante, composés sur la base Dun élément verbal généralement suivi d'une forme nominale ou de « tout ».

Les mots de cette liste, ainsi que ceux de la liste B ci-après (éléments nominaux et divers), sont en général des mots anciens dont les composants ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (**chaussetrappe**) ; y figurent aussi des radicaux onomatopéiques ou de formation expressive (**piquenique, passepasse**), des mots comportant des dérivés (**tirebouchonner**), certains mots dont le pluriel était difficile (un **brisetout**, dont le pluriel devient des **brisetouts**, comme un **faitout**, des **faitouts**, déjà usité), et quelques composés sur **porte-**, dont la série compte plusieurs soudures déjà en usage (**portefaix, portefeuille**, etc.). Il était exclu de modifier d'un coup plusieurs milliers de mots composés, l'usage pourra le

faire progressivement. (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2.)

Liste A

arrachepied (d').	passerpartout.
boutentrain.	passerpassé.
brisetout.	pique-nique.
chaussetrappe.	porteculé.
clochepied (à).	portecrayon.
coupecoupe.	portemine.
couvrepied.	portemonnaie.
crochepied.	portevoix.
croquemadame.	poucepied.
croquemitaine.	poussepousse.
croquemonsieur.	risquetout.
croquemort.	tapecul.
croquenote.	tirebouchon.
faitout.	tirebouchonner.
fourretout.	tirefond.
mangetout.	tournedos.
méletout.	vanupied.

2. Mots composés : on écrit soudés également les noms de la liste suivante, composés d'éléments nominaux et adjectivaux (Voir Analyse 1; Recommandations 1, 2).

Liste B

arcboutant.	jeanfoudre.
autostop.	lieudit.
autostoppeur, euse.	millefeuille.
bassecontre.	millepatte.
bassecontriste.	millepertuis.
bassecour.	platebande.
bassecourier.	potpourri.
basselisse.	prudhomme.
basselissier.	quotepart.
bassetaille.	sagefemme.
branlebas.	saufconduit.
chauvesouris.	téléfilm.
chèvrepied.	terreplein.
cinéroman.	vélopousse.
hautecontre.	véloski.
hautelisse.	vélotaxi.
hautparleur.	

3. Onomatopées : on écrit soudés les onomatopées et mots expressifs (de formations diverses) de la liste suivante (Voir Analyse 1; Recommandations 1, 2)

Liste C

blabla.	pingpong.
bouiboui.	prêchprêcha.
coincoin.	tamtam.
froufrou.	tohubohu.
grigri.	traintrain.
kifkif.	troutrou.
mélimélo.	tsétsé.
pêlemêle.	

4. Tréma : dans les mots suivants, on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée : **aigüe** (et dérivés, comme **suraigüe**, etc.), **ambigüe**, **exigüe**, **contigüe**, **ambigüité**, **exigüité**, **contigüité**, **cigüe**. Ces mots appliquent ainsi la règle générale : le tréma indique qu'une lettre (*u*) doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) séparément de la lettre précédente (*g*). (voir Analyse 3.1.)

5. Tréma : le même usage du tréma s'applique aux mots suivants où une suite **-gu** ou **-geu-** conduit à des prononciations défectueuses (il **argue** prononcé comme **nargue**). On écrit donc : il **argüe** (et toute la conjugaison du verbe **argüer**) ; **gagüeire**, **mangüeire**, **rongüeire**, **vergüeire**. (Voir Analyse 3.1.)

6. Accents : on munit d'un accent les mots de la liste suivante où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste D

asséner.	recépée.
bélitre.	recéper.
bésicles.	réclusionnaire.
démiurge.	réfréner.
géliotte.	sèneçon.
québécois.	sénescence.
recéler.	sénéstre.
recépage.	

7. Accents : l'accent est modifié sur les mots de la liste suivante qui avaient échappé à la régularisation entreprise par l'Académie française aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qui se conforment ainsi à la règle générale d'accentuation. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste E

abrègement.	empiètement.
afféterie.	événement.
allègement.	fèverole.
allègrement.	hébètement.
assèchement.	règlementaire.
cèleri.	règlementairement.
complètement (nom).	règlementation.
crèmerie.	règlementer.
crèteler.	sècheresse.
crènelage.	sècherie.
crèneler.	sènevè.
crènelure.	vènerie.

8. Mots empruntés : on écrit soudés les mots de la liste suivante, composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste F

Mots d'origine latine	
(employés comme noms - exemple : un apriori)	
apriori.	statuquo.
exlibris.	vadémécum
exvoto.	

Mots d'origine étrangère

baseball.	covergirl.
basketball.	cowboy.
blackout.	fairplay.
bluejean.	globetrotteur.
chichékébab.	handball.
chowchow.	harakiri.
covergirl.	hotdog.

lockout.	sidecar.
majong.	striptease.
motocross.	volleyball.
ossobuco.	weekend.
pipeline.	

9. *Accentuation des mots empruntés* : on munit d'accents les mots de la liste suivante, empruntés à la langue latine ou à d'autres langues, lorsqu'ils n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste G

Mots d'origine latine

artéfact.	mémorandum.
critérium.	placébo.
déléateur.	proscénium.
délirium trémens.	référéndum.
désidérata.	satisfécit.
duodénum.	sénior.
exéat.	sérapéum.
exéquatur.	spéculum.
facsimilé.	tépidarium.
jéjunum.	vadémécum.
linoléum.	vélarium.
média.	vélum.
mémento.	véto.

Mots empruntés à d'autres langues

allégretto.	méhalla.
allégro.	pédigréé.
braséro.	pérestroïka.
candéla.	péséta.
chébec.	péso.
chéchia.	piéta.
cicérone.	révolver.
condottière.	séquoia.
décrescendo.	sombréro.
diésel.	téocalli.
édelweiss.	trémolo.
impresario.	zarzuéla.
kakémono.	

10. *Anomalies* : des rectifications proposées par l'Académie (en 1975) sont reprises, et sont complétées par quelques rectifications de même type. (Voir Analyse 7.)

Liste H

absout, absoute (participe, au lieu de *absous*, *absoute*).

appâts (au lieu de *appas*).

asseoir, rassoïr, sursoïr (au lieu de *asseoir*, etc.) (a).

bizut (au lieu de *bizuth*) (b).

bonhommie (au lieu de *bonhomie*).

boursoufflement (au lieu de *boursoufflement*).

boursouffler (au lieu de *boursouffler*).

boursoufflure (au lieu de *boursoufflure*).

cahutte (au lieu de *cahute*).

charriot (au lieu de *chariot*).

chaussetrappe (au lieu de *chausse-trape*).

combattif (au lieu de *combat.f*).

combattivité (au lieu de *combativité*).

cuisseau (au lieu de *cuissoit*).

déciller (au lieu de *dessiller*) (c).

dissout, dissoute (au lieu de *dissous*, *dissoute*).

douçâtre (au lieu de *douceâtre*) (d).

embattre (au lieu de *embatre*).

exéma (au lieu de *eczéma*) et ses dérivés (e).

gilde (au lieu de *ghilde*, graphie d'origine étrangère).

homéo- (au lieu de *homoeo-*).

imbécillité (au lieu de *imbécillité*).

innommé (au lieu de *innomé*).

levreau (au lieu de *levraut*).

nénufar (au lieu de *nénuphar*).

ognon (au lieu de *oignon*).

pagaille (au lieu de *pagäie*, *pagaye*) (g).

persifflage (au lieu de *persiflage*).

persiffler (au lieu de *persifler*).

persiffler (au lieu de *persifler*).

ponch (boisson, au lieu de *punch*) (h).

prudhommal (avec soudure) (au lieu de *prud'homal*).

prudhommie (avec soudure) (au lieu de *prud'homie*).

relai (au lieu de *relais*) (i).

saccharine (au lieu de *saccharine*) et ses nombreux dérivés.

sconse (au lieu de *skunks*) (j).

sorgo (au lieu de *sorgho*, graphie d'origine étrangère).

sottie (au lieu de *sotie*).

tocade (au lieu de *toquade*).

ventail (au lieu de *vantail*) (k).

Notes :

(a) Le *e* ne se prononce plus. L'Académie française écrit déjà *j'assois* (à côté de *j'assieds*), *j'assoïrai*, etc. (mais je *surseïrai*). *Assoïr* s'écrit désormais comme *voir* (ancien français *veoir*), *choïr* (ancien français *cheoir*), etc.

(b) À cause de *bizuter*, *bizutage*.

(c) À rapprocher de *cil*. Rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

(d) *Cea* est une ancienne graphie rendue inutile par l'emploi de la cédille.

(e) La suite *cz* est exceptionnelle en français. *Exéma* comme *examen*.

(f) Mot d'origine arabo-persane. L'Académie a toujours écrit *nénufar*, sauf dans la huitième édition (1932-1935).

(g) Des trois graphies de ce mot, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(h) Cette graphie évite l'homographie avec *punch* (coup de poing) et l'hésitation sur la prononciation.

(i) Comparer *relai-relayer*, avec *balai-balayer*, *essai-essayer*, etc.

(j) Des sept graphies qu'on trouve actuellement, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(k) À rapprocher de *vent*; rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

11. *Anomalies* : on écrit en *-iller* les noms suivants anciennement en *-illier*, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas (comme *poulailler*, *volailier*) : *joailler*, *marguiller*, *ouillère*, *quincailler*, *serpillère*. (Voir Analyse 7.)

12. *Anomalies* : on écrit avec un seul *l* (comme *bestiole*, *camisole*, *profiterole*, etc.) les noms suivants : *barcarole*, *corole*, *fumerole*, *girole*, *grole*, *guibole*, *marirole*, et les mots moins fréquents : *bouterole*,

lignerole, muserole, rousserole, tavaïole, trole. Cette terminaison se trouve ainsi régularisée, à l'exception de **folle, molle**, de **colle** et de ses composés. (Voir Analyse 7.)

13. Anomalies : le *e* muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants, qui rentrent ainsi dans les alternances régulières (*exemples* : **lunette, lunetier**, comme **noisette, noisetier** ; **prunelle, prunelier** comme **chamelle, chamelier**, etc.) : **interpeler** (au lieu de *interpeller*) ; **dentelière** (au lieu de *dentellière*) ; **lunetier** (au lieu de *lunettier*) ; **prunelier** (au lieu de *prunellier*). (Voir Analyse 7.)

Liste des graphies rectifiées

abrègement.	cèleri.	édelweiss.	nénufar.
absout.	charriot.	embattre.	ognon.
afféterie.	chaussetrappe.	empiètement.	ossobuco.
aigüe.	chauvesouris.	évènement.	ouillère.
allègement.	chébec.	exéat.	pagaille.
allègrement.	chéchia.	exéma.	passépartout.
allégretto.	chèvrepied.	exéquatur.	passépasse.
allégro.	chichekébab.	exigüe.	pédigrée.
ambigüe.	chowchow.	exigüité.	pêlemêle.
ambigüité.	cicérone.	exlibris.	pérestroïka
appâts.	cigüe.	exvoto.	persifflage.
apriori	cinéroman.	facsimilé.	persiffler.
arcboutant	clochepied (à).	fairplay.	persiffler.
argüer.	coincain.	faitout.	péséta.
arrachepied (d').	combattif.	fêverole.	pésó
artéfact.	combattivité.	fourretout.	piéta.
assèchement.	complètement.	froufrou	pingpong.
asséner.	condottière.	fumerole.	pipeline.
assoir.	contigüe.	gagetüre.	piquenique.
autostop.	contigüité.	gêlinotte.	placébo.
autostoppeur, euse.	corole.	girole.	platebande.
barcarole.	coupecoupe.	globetrotteur.	ponch.
baseball.	couvrepied.	grigri.	porteclé.
basketball.	covergirl.	grole.	portecrayon.
bassecontre.	cowboy.	guibole.	portemine.
bassecontriste.	crèmerie.	gilde.	portemonnaie.
bassecour.	crênelage.	handball.	portevoix.
bassecourier.	crêneler.	harakiri.	potpourri
basselisse.	crênelure.	hautecontre.	poucepied.
basselissier.	crèteler.	hautelisse.	poussepousse.
bassetaille.	critérium.	hautparleur.	prêchprêcha.
bélitre.	crochepied.	hébètement.	proscénium.
bésicles.	croquemadame.	homéo-.	prudhomme.
bizut.	croquemitaine.	hotdog.	prudhomme.
blabla.	croquemonsieur.	imbécilité.	prudhommie.
blackout.	croquemort.	impresario.	prunelier.
bluejean.	croquenote.	innommé.	québécois.
bonhomme.	cuisseau.	interpeler	quincailler.
bouiboui.	déciller.	jeanfautre.	quotepart.
boursoufflement.	décrescendo.	jéjunum.	rassoir.
boursouffler.	déléatur.	joailler.	recéler.
boursoufflure.	délirium trémens.	kakémono.	recépage.
boutentrain.	démiurge.	kifkif	recépée.
bouterole.	dentelière.	levreau.	recéper.
branlebas.	désidérata.	lieudit.	réclusionnaire.
braséro.	diésel.	lignerole.	référendum.
brisetout.	dissout.	linoléum.	réfréner
cahutte.	douçâtre.	lockout.	règlementaire.
candéla.	duodénum.	lunetier.	règlementairement.
		majong.	règlementation.
		mangetout.	règlementer.
		mangeüre.	relai.
		marguiller.	révolver.
		mariolé.	risquetout.
		média.	rongeüre.
		méhalla.	rousserole.
		mêletout.	saccarine.
		mélimélo.	sagefemme
		mémento.	satisfécit.
		mémorandum.	saufconduit.
		millefeuille.	sconse.
		millepatte.	sècheresse.
		millepertuis.	sècherie.
		motocross.	sèneçon.
		muserole.	sénescence.

séneestre.	tirefond.
sènevé.	tocade.
sénior.	tohubohu.
séquoia.	tournedos.
sérapéum.	traintrain.
serpillère.	trémolo.
sidecar.	trole.
sombréro.	troutrou.
sorgo.	tsétsé.
sottie.	vadémécum.
spéculum.	vanupied.
statuquo.	vélarium.
striptease.	vélopousse.
suraigüe.	véloski.
sursoir.	vélotaxi.
tamtam.	vélum.
tapecul.	vènerie.
tavaïole.	ventail.
téléfilm.	vergeüre.
téocalli.	véto.
tépidarium.	volleyball.
terreplein.	weekend.
tirebouchon.	zarzuéla.
tirebouchonner.	

IV. - RECOMMANDATIONS AUX LEXICOGRAPHEs ET CRÉATEURs DE NÉOLOGISMES

Les recommandations qui suivent ont pour but d'orienter l'activité des lexicographes et créateurs de néologismes de façon à améliorer l'harmonie et la cohérence de leurs travaux. **Elles ne sont pas destinées dans un premier temps à l'utilisateur, particulier ou professionnel, ni à l'enseignement.**

1. **Trait d'union** : le trait d'union pourra être utilisé notamment lorsque le nom composé est employé métaphoriquement : **barbe-de-capucin**, **langue-de-bœuf** (en botanique), **bonnet-d'évêque** (en cuisine et en architecture) ; mais on écrira **taille de guêpe** (il n'y a métaphore que sur le second terme), **langue de terre** (il n'y a métaphore que sur le premier terme), **langue de bœuf** (en cuisine, sans métaphore). (Voir Analyse I.)

2. **Mots composés** : quant à l'agglutination, on poursuivra l'action de l'Académie française, en recourant à la soudure dans les cas où le mot est bien ancré dans l'usage et senti comme une seule unité lexicale. Cependant, on évitera les soudures mettant en présence deux lettres qui risqueraient de susciter des prononciations défectueuses ou des difficultés de lecture ⁽¹⁾. (Voir Analyse I.)

L'extension de la soudure pourra concerner les cas suivants :

a) Des noms composés sur la base d'un élément verbal suivi d'une forme nominale ou de tout (voir plus haut, liste A, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général).

b) Des mots composés d'une particule invariable suivie d'un nom, d'un adjectif ou d'un verbe ; la tendance

existante à la soudure sera généralisée avec la particule contre, entre quand elles sont utilisés comme préfixes, sur le modèle de en, sur, supra, et de la plupart des autres particules, qui sont déjà presque toujours soudées. L'usage de l'apostrophe sera également supprimé par la soudure.

Exemples : **contrechant** (comme **contrechamp**), à **contrecourant** (comme à **contresens**), **contrecourbe** (comme **contrechâsis**), **contrefeu** (comme **contrefaçon**), **contrespionnage** (comme **contrescarpe**), **contrappel** (comme **contrordre**), **entraide** (comme **entracte**), **entreligne** (comme **entrecôte**), **s'entreuire** (comme **s'entrechoquer**), **s'entredévorer** (comme **s'entremanger**), etc.

c) Des mots composés au moyen des préfixes latins : *extra, intra, ultra, infra*.

Exemples : **extraconjugal** (comme **extraordinaire**) ; **ultrafiltration, infrasonore**, etc.

d) Des noms composés d'éléments nominaux et adjectivaux devenus peu analysables aujourd'hui. Voir plus haut, liste B, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

e) Des mots composés à partir d'onomatopées ou similaires sur le modèle de la liste C (voir plus haut).

f) Des noms composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage, employés sans valeur de citation. Voir plus haut, liste F, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

g) Les nombreux composés sur éléments « savants » (en particulier en o). On écrira donc par exemple : **aéroclub, agroalimentaire, ampèreheure, audiovisuel, autovaccin, cardiovasculaire, cinéclub, macroéconomie, minichaîne, monoatomique, néogothique, pneumohémorragie, psychomoteur, radioactif, rhinopharyngite, téléimprimeur, vidéocassette**, etc.

Remarque : le trait d'union est justifié quand la composition est libre, et sert précisément à marquer une relation de coordination entre deux termes (noms propres ou géographiques) : les relations **italo-françaises** (ou **franco-italiennes**), les contentieux **anglo-danois**, les mythes **gréco-romains**, la culture **finno-ougrienne**, etc.

3. **Accentuation des mots empruntés** : on mettra un accent sur des mots empruntés au latin ou à d'autres langues intégrés au français (exemples : **artéfact, braséro**), sauf s'ils gardent un caractère de citation (*exemple* : un **requiem**). Voir plus haut, liste G, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général. Certains de ces mots sont déjà accentués dans des dictionnaires. (Voir Analyse 3.2 et 6 ; Règle 3 ; Graphies 6, 7.)

4. **Accentuation des mots empruntés et des néologismes** : on n'utilisera plus l'accent circonflexe dans la transcription d'emprunts, ni dans la création de mots nouveaux (sauf dans les composés issus de mots qui conservent l'accent). On peut par exemple imaginer un **repose-flûte**, mais un **allume-dôme**, un **protège-âme** (Voir Analyses 3.3 et 6 ; Règle 4.)

5. **Singulier et pluriel des noms empruntés** : on fixera le singulier et le pluriel des mots empruntés conformément à la règle 7 ci-dessus. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Graphies 8, 9.)

6. **Anomalies** : on mettra fin aux hésitations concernant la terminaison **-otter** ou **-oter**, en écrivant en **-otter** les verbes formés sur une base en **-otte** (comme **botter** sur **botte**) et en **-oter** les verbes formés sur une base en **-ot** (comme **garroter** sur **garrot**, **greloter** sur **grelot**) ou ceux qui comportent le suffixe verbal **-oter** (exemples : **baisoter**, **frisoter**, **cachoter**, **dansoter**, **mangeoter**, comme **clignoter**, **crachoter**, **toussoter**, etc.). Dans les cas où l'hésitation est possible, on ne modifiera pas la graphie (exemples : **calotter** sur **calotte** ou sur **calot**, **flotter** sur **flotte** ou sur **flot**, etc.), mais, en cas de diversité dans l'usage, on fixera la graphie sous la forme **-oter**. (Voir Analyse 7, Graphie 10, 11, 12, 13.)

Les dérivés suivront le verbe (exemples : **cachotier**, **grelotement**, **frisotis**, etc.).

7. **Emprunts** : on francisera dans toute la mesure du possible les mots empruntés en les adaptant à l'alphabet et à la graphie du français. Cela conduit à éviter les signes étrangers (diacritiques ou non) n'appartenant pas à notre alphabet (par exemple, *â*), qui subsisteront dans les noms propres seulement. D'autre part, des combinaisons inutiles en français seront supprimées : **volapük** deviendra **volapuk**, **muesli** deviendra **musli** (déjà usité), **nirvâna** s'écrira **nirvana**, le *ö* pourra, selon la prononciation en français, être remplacé par *o* (**maelström** deviendra **maelstrom**, déjà usité) ou *oe* (**angström** deviendra **angstroem**, déjà usité, **röstis** deviendra **roestis**, déjà usité). Bien que les emplois de *gl* italien et *ñ*, *ll* espagnols soient déjà familiers, on acceptera des graphies comme **taliatelle** (tagliatelle) **paëlia** (paella), **lianos** (llanos), **canyon** qui évitent une lecture défectueuse. (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

8. **Emprunts** : dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français (exemple : des **litchis**, un enfant **ouzbek**, un **bogie**, un **canyon**, du **musli**, du **kvas**, **cascher**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

9. **Emprunts** : le suffixe nominal **-er** des anglicismes se prononce tantôt comme dans **mer** (exemples : **docker**, **révolver**, **starter**) et plus souvent comme dans notre suffixe **-eur** (exemple : **leader**, **speaker**) ; parfois deux prononciations coexistent (exemples : **cutter**, **pull-over**, **scooter**). Lorsque la prononciation du **-er** (final) est celle de **-eur**, on préférera ce suffixe (exemple : **debatter** devient **débatteur**). La finale en **-eur** sera de règle lorsqu'il existe un verbe de même forme à côté du nom (exemples : **squatteur**, verbe **squatter** ; **kidnappeur**, verbe **kidnapper**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

10. **Néologie** : dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-an**, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ; dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-on**, le *n* simple sera préféré avec les terminaisons suffixales commençant par *i*, *o* et *a*. On écrira donc par exemple : **-onite**, **-onologie**, **-onaire**, **-onalisme**, etc. (Voir Analyse 7.)

Remarque générale. Il est recommandé aux lexicographes, au-delà des rectifications présentées dans ce rapport et sur leur modèle, de privilégier, en cas de concurrence entre plusieurs formes dans l'usage, la forme la plus simple : forme sans circonflexe, forme agglutinée, forme en *n* simple, graphie francisée, pluriel régulier, etc.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CORRESPONDANCES
entre analyses, règles, graphies et recommandations

Analyses	Règles	Graphies	Recommandations
1	1	1, 2, 3	1, 2
2	2		
3.1		4, 5	
3.2	3	6, 7	3
3.3	4		4
5	6		
6	7	8, 9	4, 5, 7, 8, 9
7		10, 11, 12, 13	6, 10

¹ Il y a risque de prononciation défectueuse quand deux lettres successives peuvent être lues comme une seule unité graphique, comme les lettres *o* et *i*, *a* et *i*, *o* et *u*, *a* et *u*. Exemples : génito-urinaire, extra-utérin. Pour résoudre la difficulté, la terminologie scientifique préfère parfois le tréma au trait d'union (radioisotope, sur le modèle de coïncidence). Toutefois l'Académie a estimé qu'on pouvait conserver le trait d'union en cas de contact entre deux voyelles (contre-attaque, ou contrattaque avec élision comme dans contrordre). De même elle a jugé utile le recours éventuel au trait d'union dans les mots formés de plus de deux composants, fréquents dans le vocabulaire scientifique. Par ailleurs, on rappelle que le *s* placé entre deux voyelles du fait de la composition se prononce sourd : pilosébacé, sacrosaint.